



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACI DURANCE, VERDON, SIAGNE SUR LES RÉSERVES DE SERRE-PONÇON, SAINTE-CROIX/CASTILLON, SAINT-CASSIEN

Comité Ressource en Eau interdépartemental du 5 décembre 2024

Mise en œuvre de l'ACi signé le 26 juin 2024



La Durance à Sisteron - © Der Dilettant – Fotolia.com



Le lac de Sainte-Croix - © LGD - Horizons



Siagne – Pont des Tuves - © Département 06



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation MétéoFrance

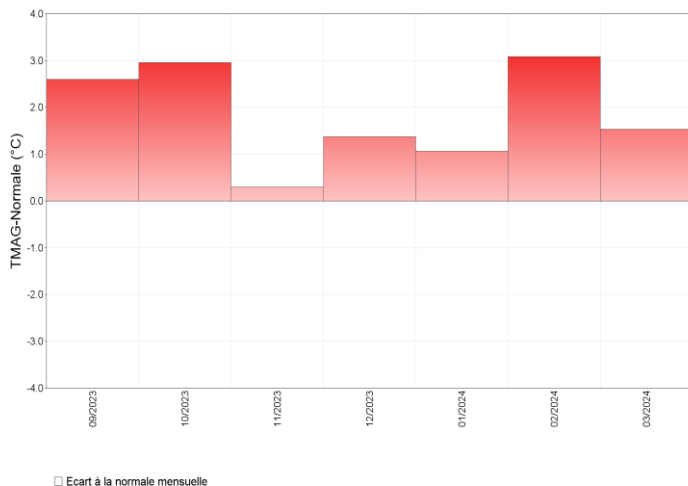
- **Année hydrologique** (septembre 2023 à septembre 2024)
 - **Prévisions pour l'hiver 2024 - 2025**
-



Bilan saison de recharge septembre 2023 – mars 2024

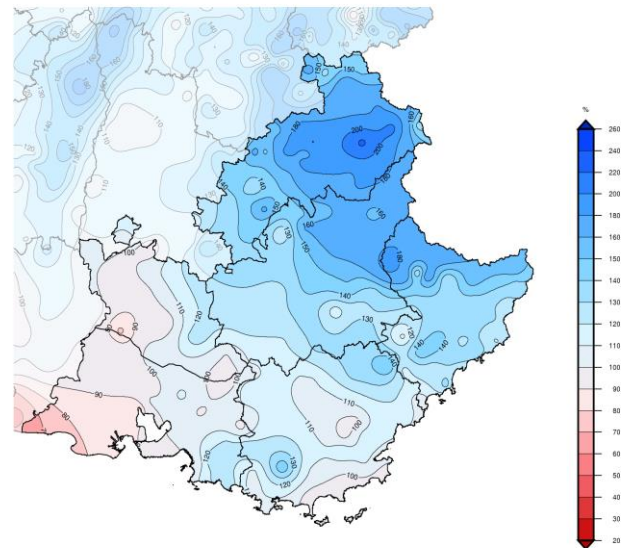
Ecart à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 de la température moyenne agrégée
Zone climatique : Bouches-du-Rhône

septembre 2023 à mars 2024



Rapport à la moyenne de référence 1991-2020 des cumuls de précipitations
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Saison de recharge Septembre 2023 à Mars 2024



- Les températures sont restées le plus souvent au-dessus des normales saisonnières sur l'ensemble des départements. 2023 se positionne dans les 3 années les plus chaudes.
- Au 31/03/2024, grâce aux pluies du mois de mars, le bilan hydrique est excédentaire ou proche de la normale sur la majeure partie de la région (excepté sur l'ouest 13 et 84)



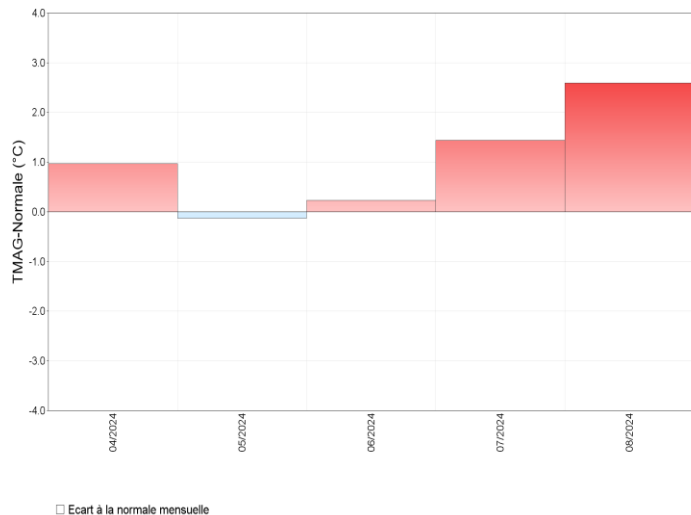
**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan saison d'été 2024

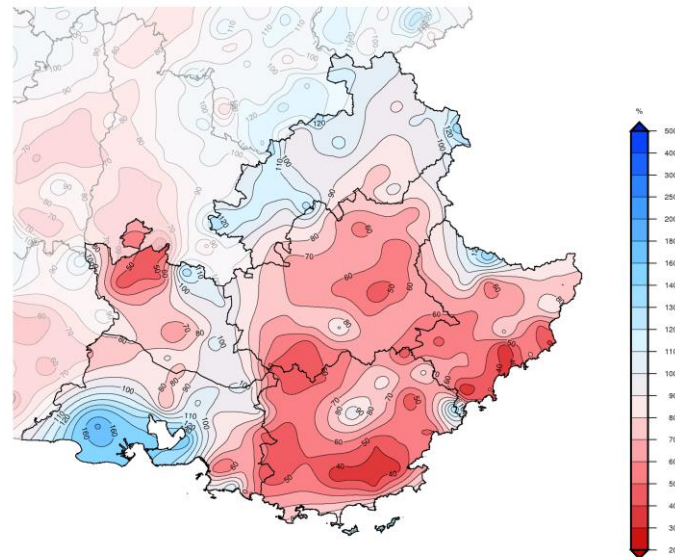
Ecart à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 de la température moyenne agrégée
Zone climatique : Bouches-du-Rhône

avril 2024 à août 2024



Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1991-2020 des cumuls des précipitations
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Été 2024



- Les températures ont été au-dessus des normales saisonnières sauf au mois de mai. 2024 s'annonce aussi parmi les années les plus chaudes.
- Entre le 1^{er} juin et le 31 août, le cumul de précipitations est inférieur aux normales de 40 à 60 % sur une grande partie de la région.



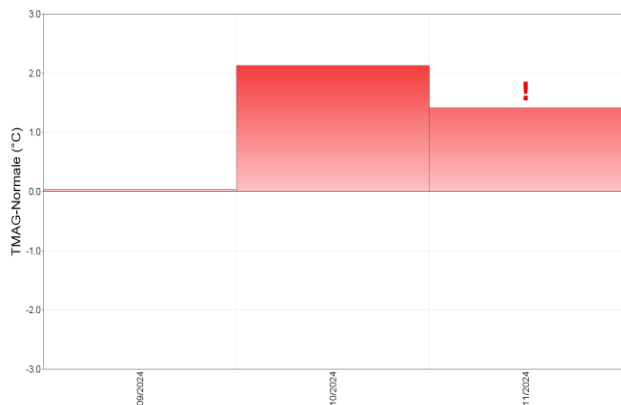
PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Année hydrologique en cours du 1er septembre au 18 novembre 2024

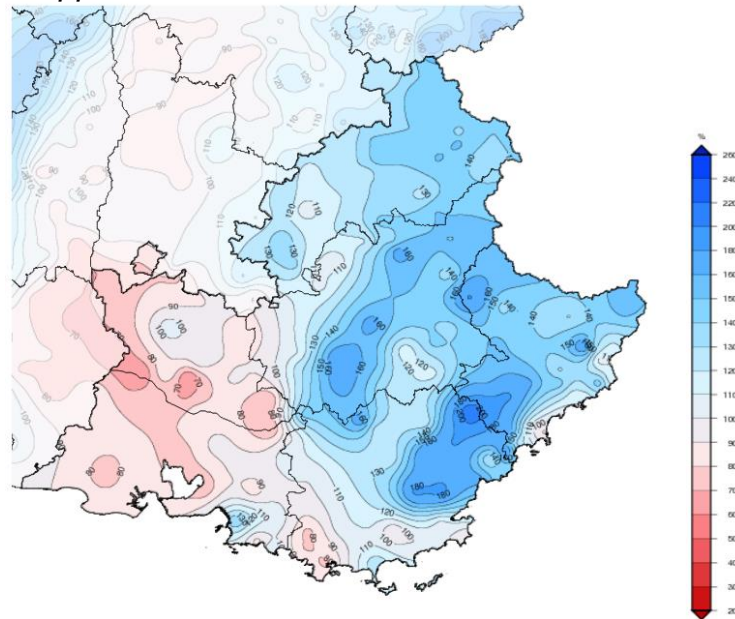
Ecart à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 de la température moyenne agrégée
Zone climatique : Bouches-du-Rhône

septembre 2024 à novembre 2024



□ Ecart à la normale mensuelle

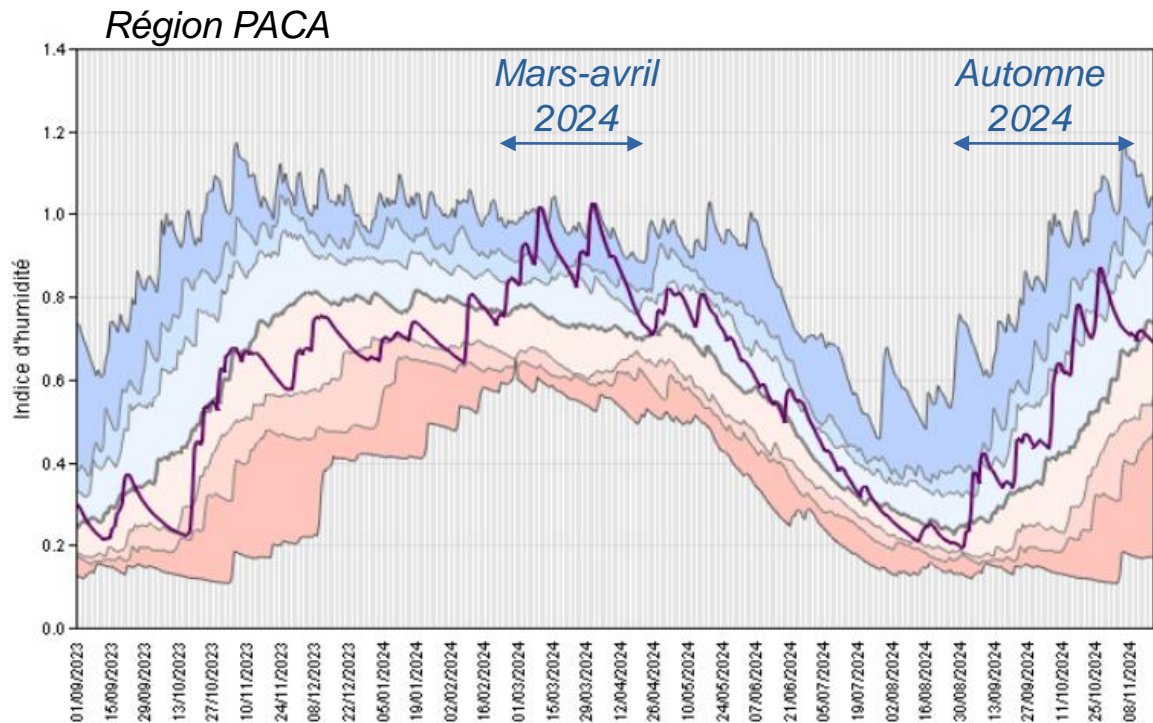
Cumul de précipitations
Rapport à la normale 1991-2020



- Les températures mensuelles ont tout le temps été au-dessus des normales saisonnières sur l'ensemble des départements, sauf sur le 05 pour le mois de septembre.
- Au 18/11/2024, avec les passages orageux du mois d'octobre qui ont balayé la région, le bilan hydrique est excédentaire sur une grande moitié est de la région (excepté 13 et 84).



Indice d'humidité des sols – évolution depuis le 01/09/2023



- Un début de période peu pluvieux et un indice régional qui reste souvent en dessous de la normale.
- Des pluies abondantes et fréquentes au printemps, de début mars à mi-avril qui permettent à l'indice d'humidité des sols de remonter au niveau des valeurs record.
- Un été très chaud et sec
- De nombreux épisodes pluvieux à l'automne qui permettent à l'indice d'humidité de rester au-dessus des normales.



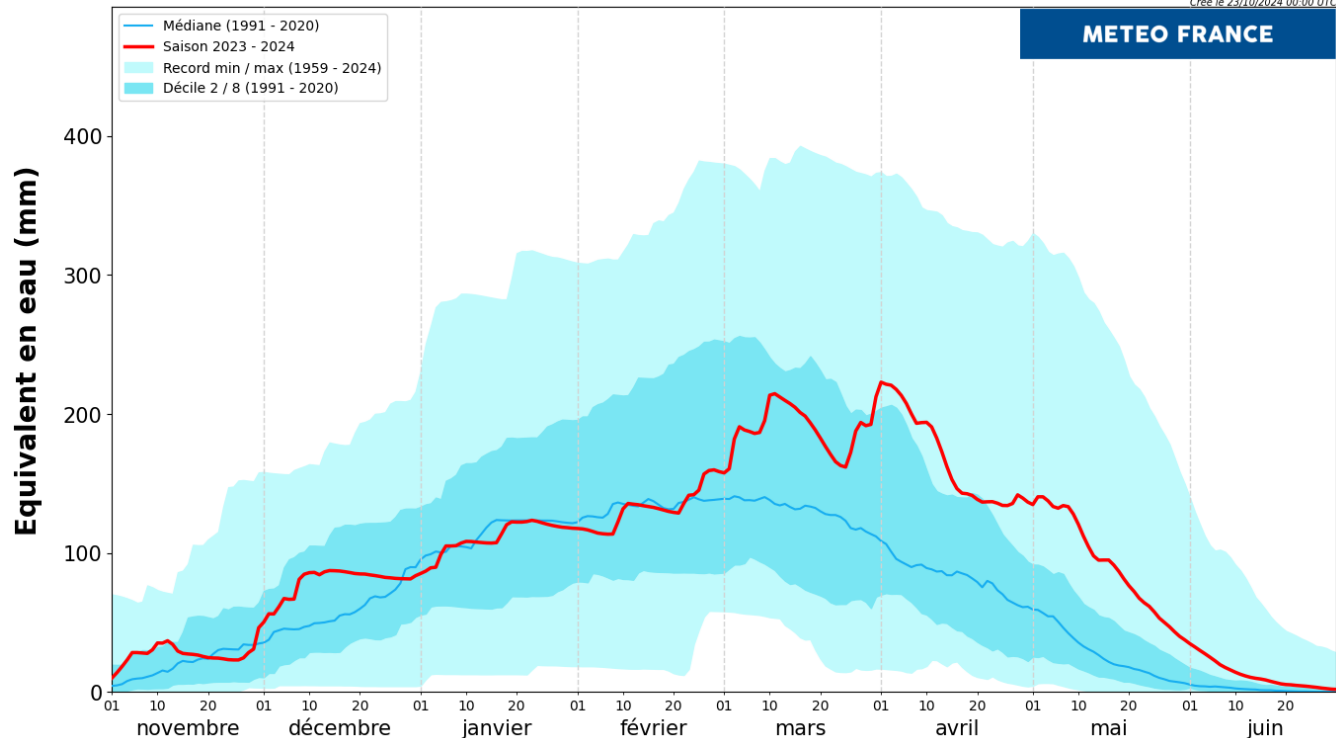
Evolution du stock de neige sur 2023-2024

- Un début d'hiver autour des normales, bien que plus à l'avantage du 05 que du 06.
- Forte hausse en mars et avril en lien avec les précipitations touchant la région.
- Baisse progressive ensuite, et disparition tardive fin juin.

Equivalent en eau du manteau neigeux

Alpes-du-sud
(altitude > 1 000 m
Données: SIM2)

Créé le 23/10/2024 00:00 UTC





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

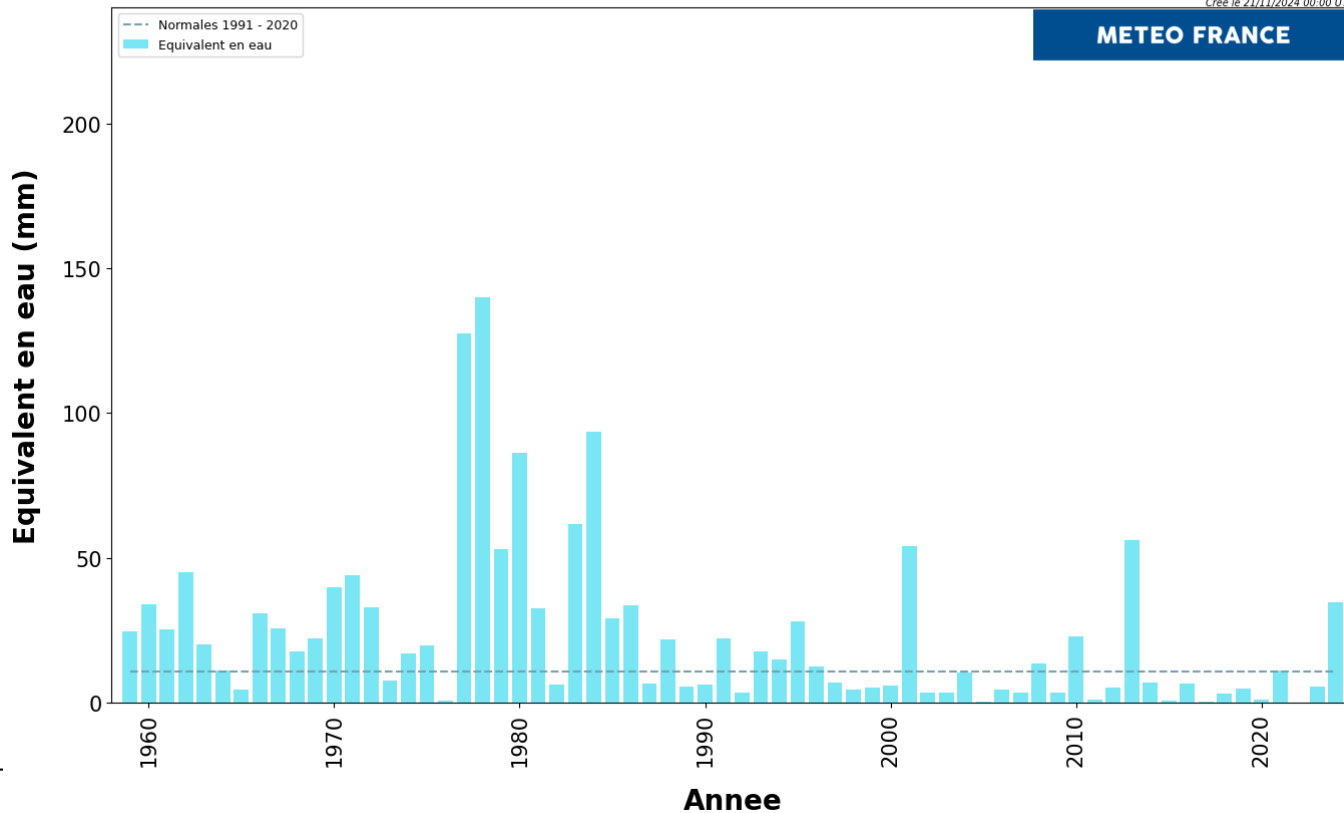
Evolution du stock de neige au 1^{er} juin depuis 1959

**Equivalent en eau du manteau neigeux
Au 1er juin**

Alpes-du-sud
Altitude > 1 000 m
Donnees: SIM2

Creé le 21/11/2024 00:00 UTC

METEO FRANCE



- Stock de neige au 1^{er} juin au rang 3 depuis 1986



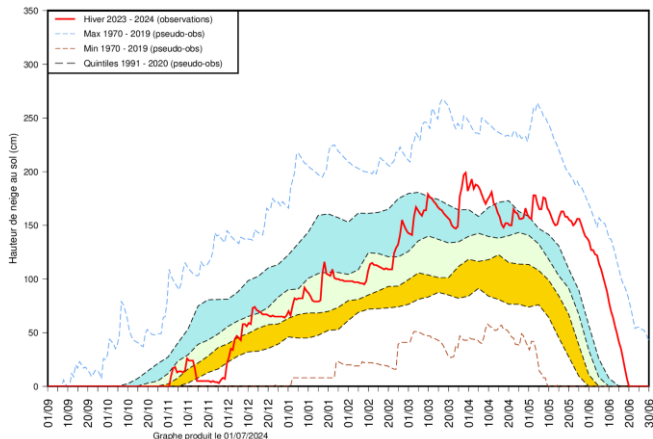
PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

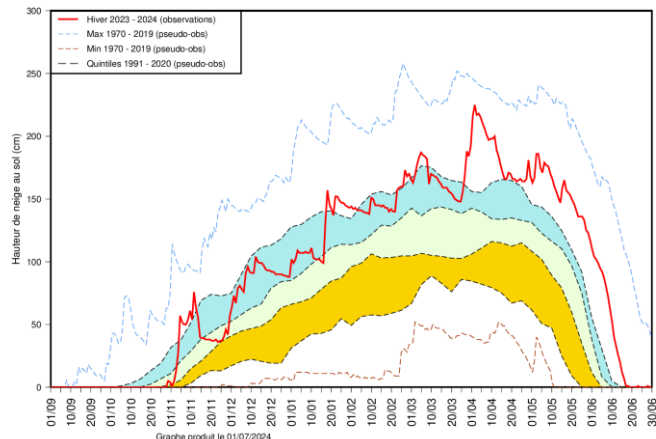
Fort contraste entre les
hautes et moyennes
altitudes



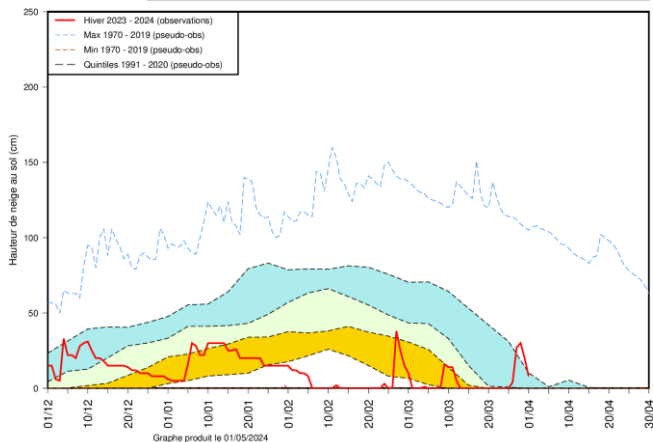
**Evolution de l'enneigement
PARPAILLON-NIVOSE (2545 m, début des mesures 2010)
Hiver 2023 - 2024**



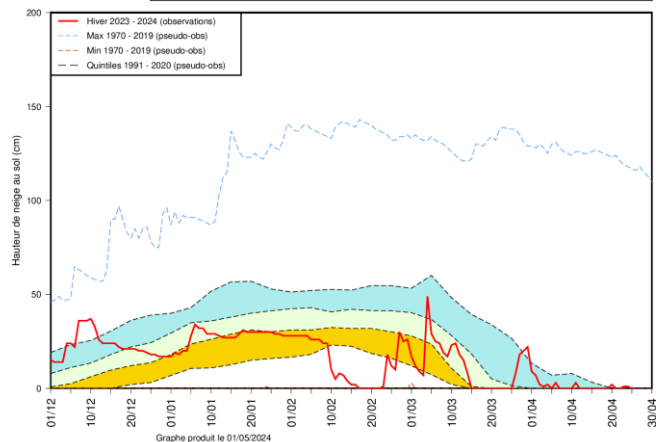
**Evolution de l'enneigement
RESTEFOND-NIVOSE (2550 m, début des mesures 1995)
Hiver 2023 - 2024**



**Evolution de l'enneigement
PELVOUX (1270 m, début des mesures 1992)
Hiver 2023 - 2024**



**Evolution de l'enneigement
CEILLAC (1665 m, début des mesures 1979)
Hiver 2023 - 2024**





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



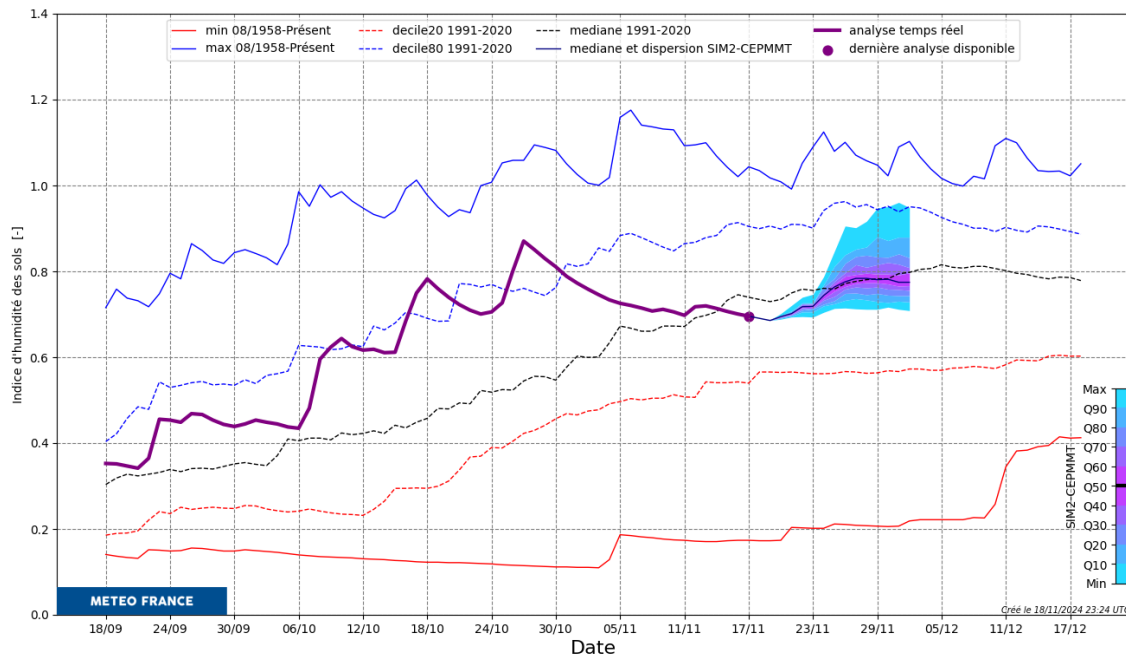
- Année hydrologique (septembre 2023 à septembre 2024)
 - **Prévisions pour l'hiver 2024 - 2025**
-



Evolution de l'indice d'humidité des sols jusqu'à fin novembre

Indice d'humidité des sols SIM2 et SIM2-CEPMMT quotidien

domaine : PACA - EPS: Run 18/11/2024 à 00 UTC



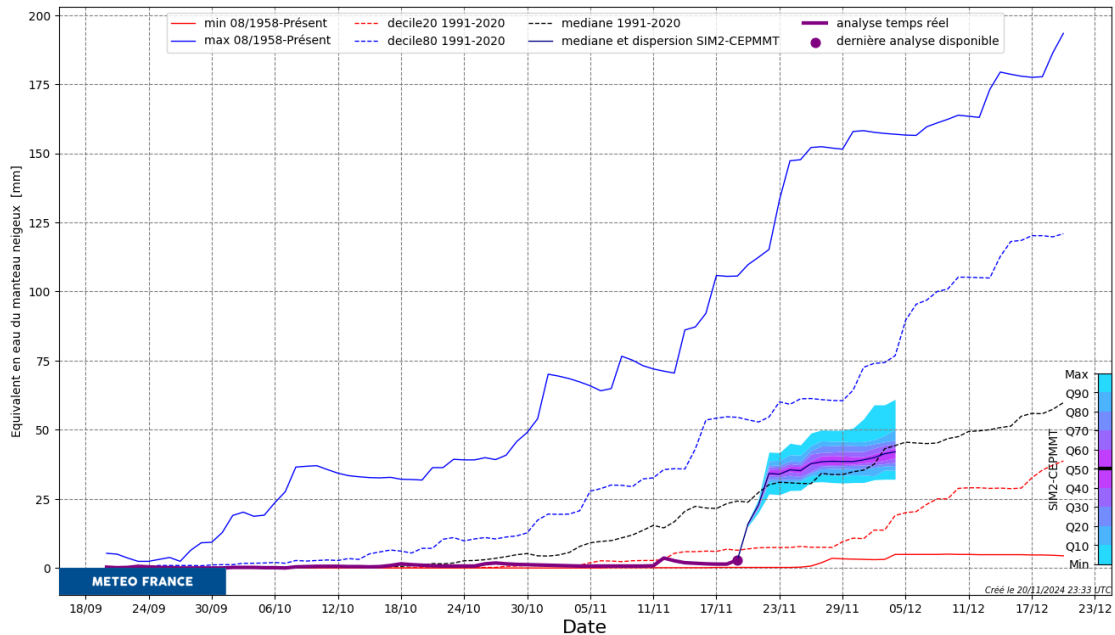
Les prévisions montre un indice régional restant proches des normales.



Evolution du stock de neige jusqu'à fin novembre

Equivalent en eau du manteau neigeux SIM2 et SIM2-CEPMMT quotidien

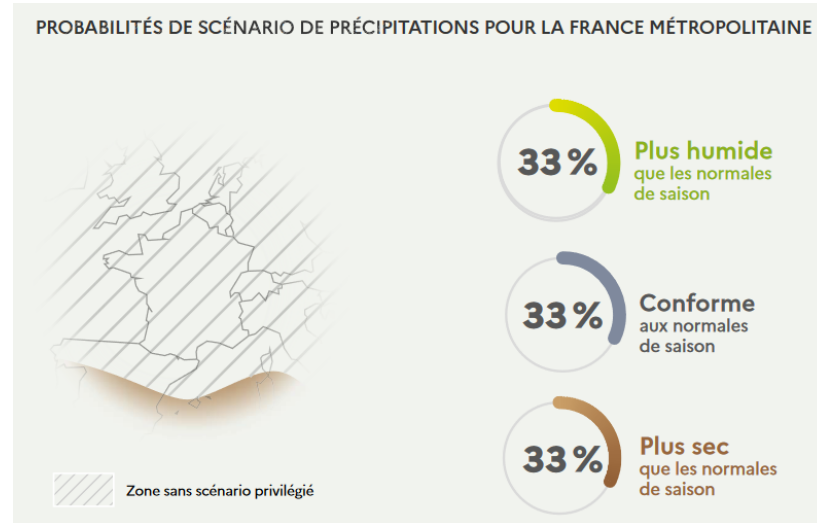
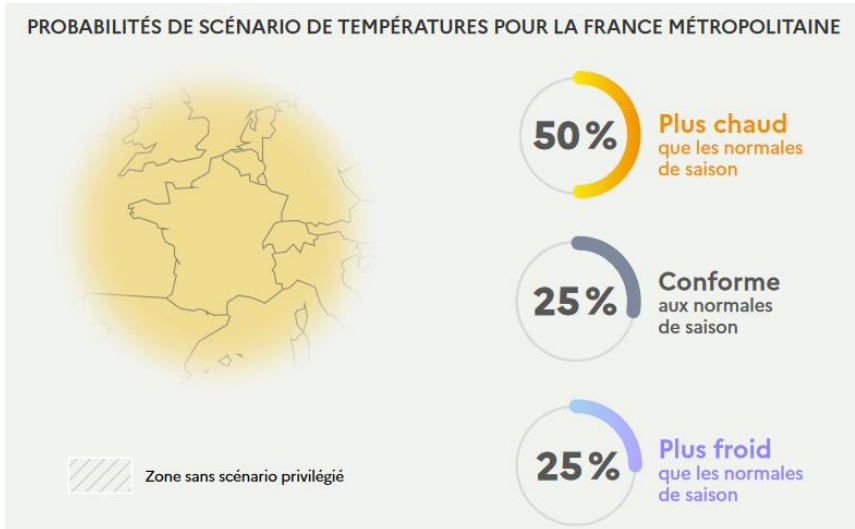
domaine : ALPES-DU-SUD_SUP_1000m - EPS: Run 20/11/2024 à 00 UTC



Arrivée tardive de la neige
sur les massifs.



Tendance à 3 mois décembre 2024 à février 2025



- Un scénario plus chaud que la normale est le plus probable pour la France, et plus généralement sur l'ensemble de l'Europe et du bassin Méditerranéen.
 - Aucun scénario n'est privilégié sur la France comme sur la majeure partie de l'Europe
-



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAÎNE HYDROELECTRIQUE
DURANCE VERDON**

Point de situation

CREi du 5/12/2024

EDF Hydro Méditerranée

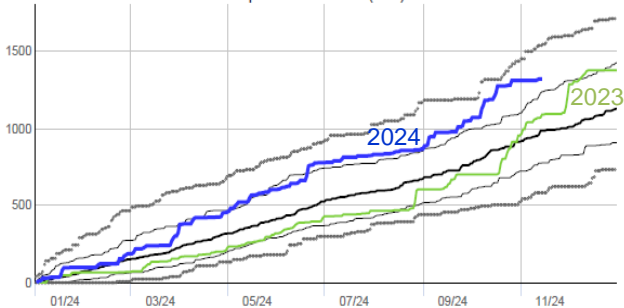


Situation hydrologique 2024

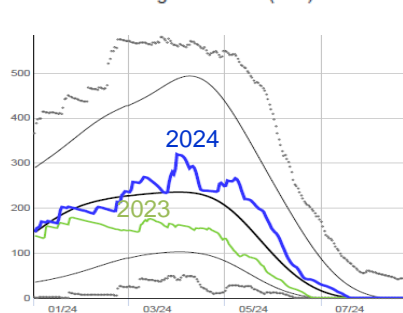
- Une **pluviométrie exceptionnelle** et un **enneigement de printemps important** => des prévisions d'apports en eau largement excédentaires.
- Une **fonte qui s'est poursuivie tardivement** sur la 1ère quinzaine de juillet (20 juin sur le Verdon à Castillon).
- **15 épisodes de crues** sur la Durance depuis le début de l'année
- Sur l'année hydrologique 2024, **apports en eau Serre-Ponçon = 4,2 Milliards de m³** (moyenne de 2,5 Milliards).

Serre-Ponçon :

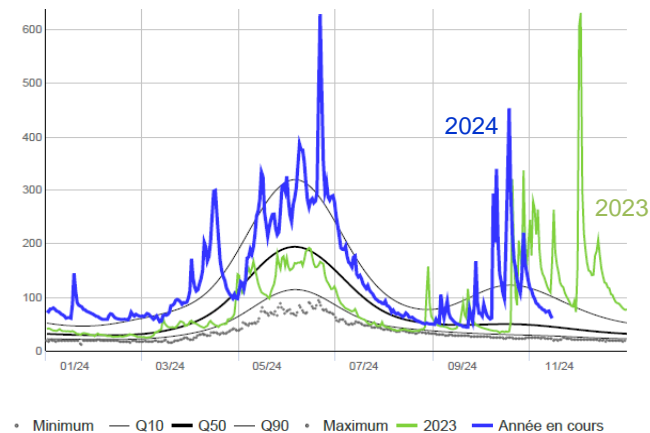
Précipitation cumulée (mm)



Stock de neige modélisé (mm)



Débit moyen journalier (m³/s)





Le contexte 2024 :

- **Un avenant réglementaire au cahier des charge de la concession de Salon Saint-Chamas** entré en vigueur en juin 2024 : pas de turbinés énergétiques possibles vers l'étang de Berre pour des enjeux écologiques, en juin/juillet/août.
- **Des chantiers d'importance majeure en Basse Durance, sous pilotage du SMAVD**, (digue d'Avignon, seuils 66, 67 et 68) nécessitant un débit nul à la restitution de Mallemort pendant 2 mois (22 juillet/22 septembre).



Une gestion prudente qui s'est traduite par :

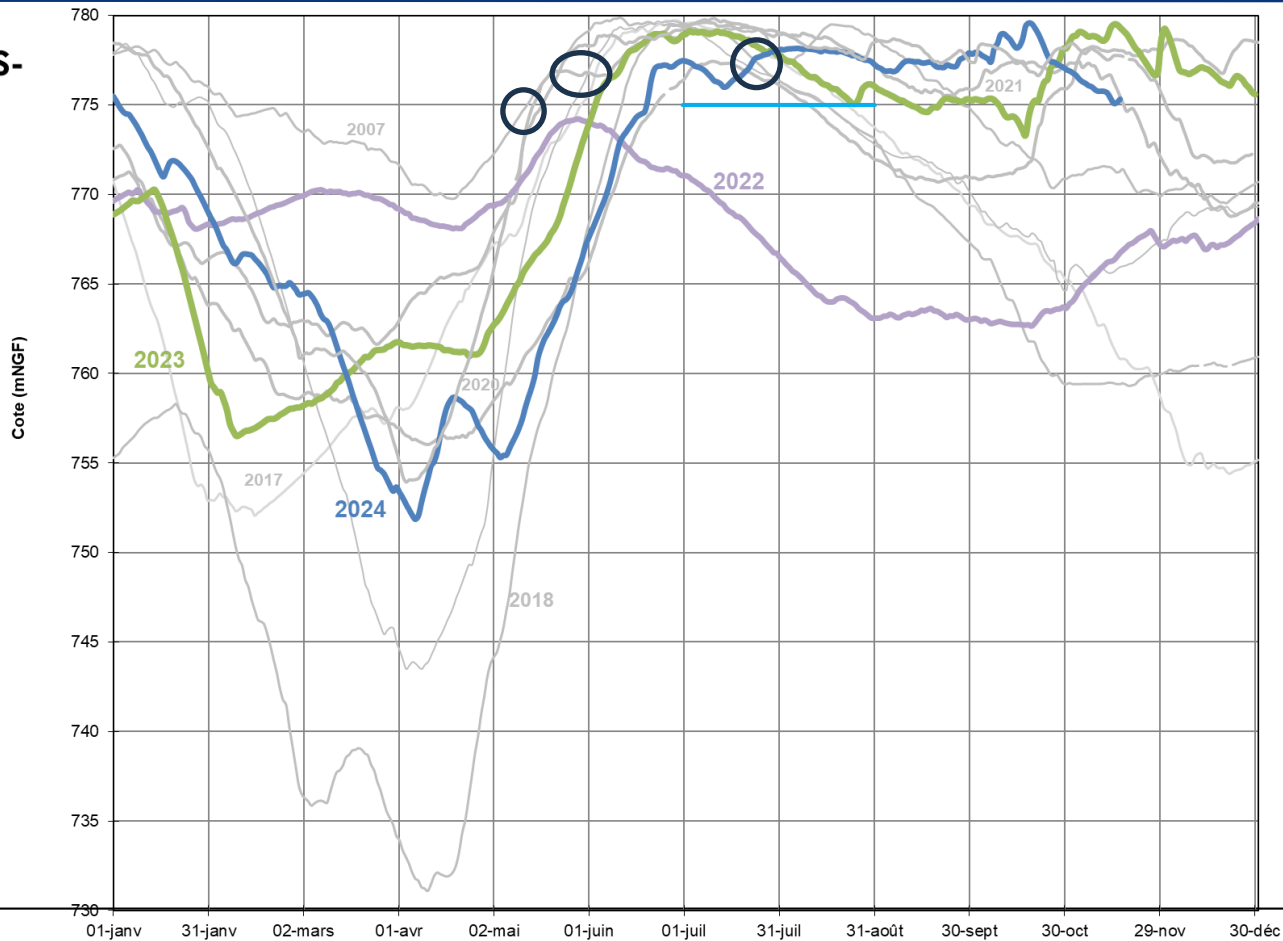
- Des **aménagements hydroélectriques fortement mobilisés** en vue de maîtriser la trajectoire de remplissage des retenues
- En complément, **des ouvertures exceptionnelles des vannes des barrages**, sans attendre un état de veille ou de crue, pour lisser par anticipation l'écoulement des débits jusqu'à la mi-juillet.
- **Un débit sortant de Serre-Ponçon qui a ensuite été adapté.** A partir du 22 juillet, ont transité vers l'aval uniquement les débits nécessaires à l'alimentation des prélèvements agricoles et du débit réservé.
- Modalités accompagnées d'une **large communication** auprès des acteurs du territoire concernés.



Retenue de Serre-Ponçon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

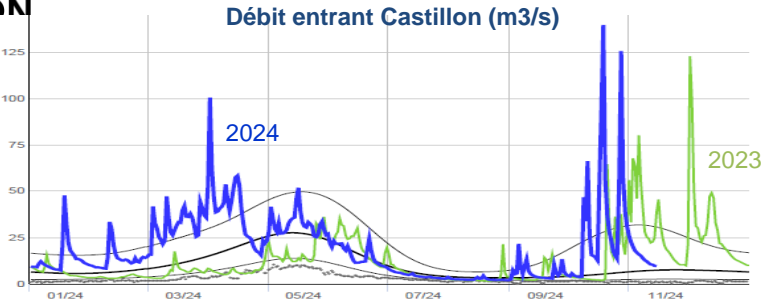
Liberté
Égalité
Fraternité





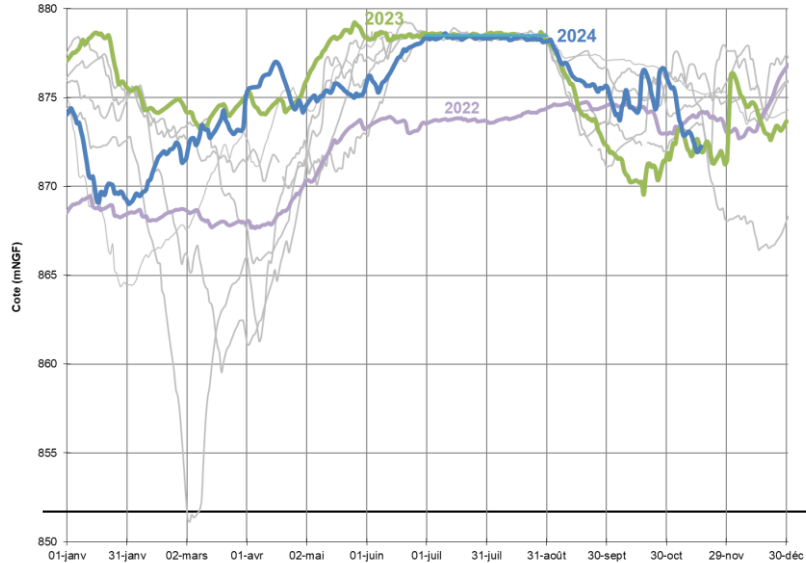
Retenues du Verdon

PREFET
DE LA REGION
PROVENCE-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

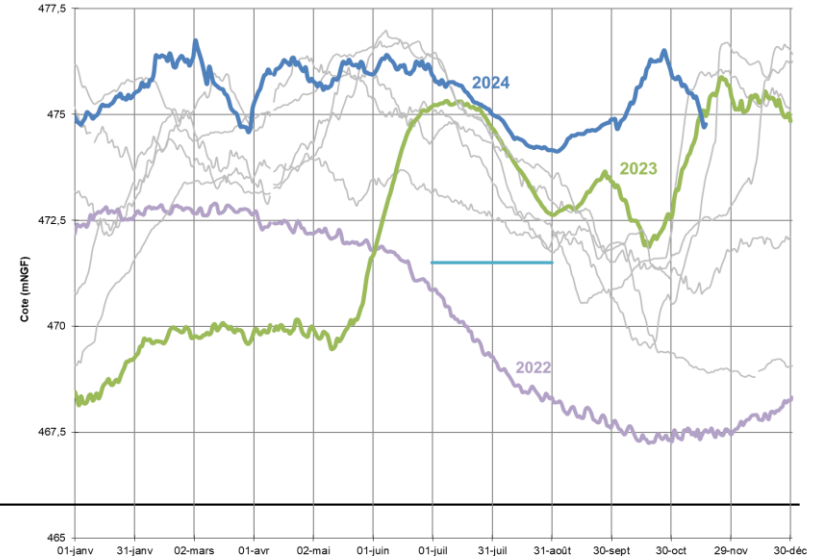


- Sur l'année hydrologique 2024, **apports en eau Castillon = 600 Millions de m3** (moyenne de 390 Millions)
- Séquence la plus remarquable : période mars-avril avec des apports cumulés les plus forts observés depuis 1964

Castillon



Sainte-Croix





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AMENAGEMENT DE SAINT-CASSIEN - CREi du 5 décembre 2024

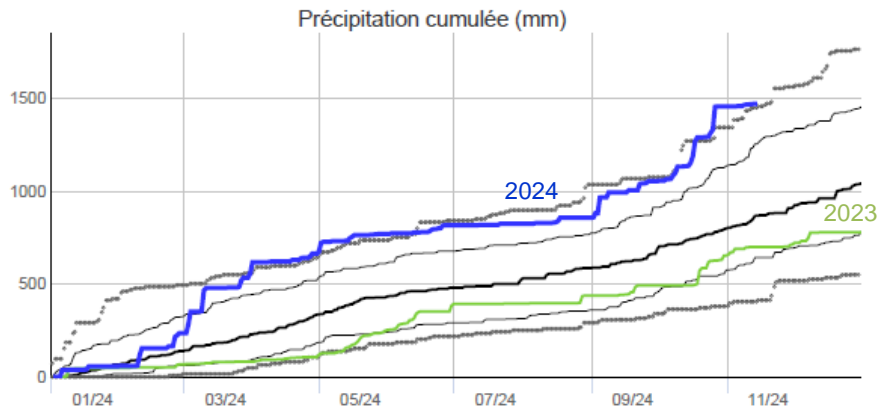




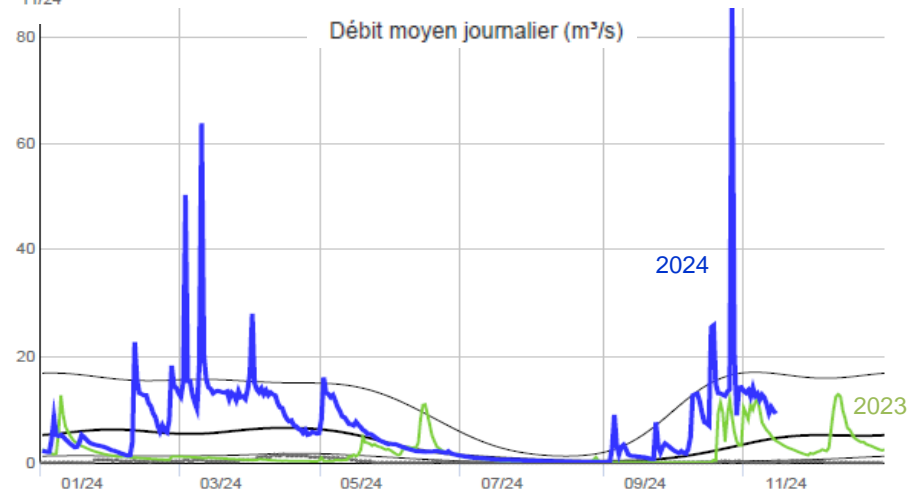
**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Cassien



- Une pluviométrie cumulée largement excédentaire depuis le mois de mars
- Des réactions marquées des débits en mars puis en octobre



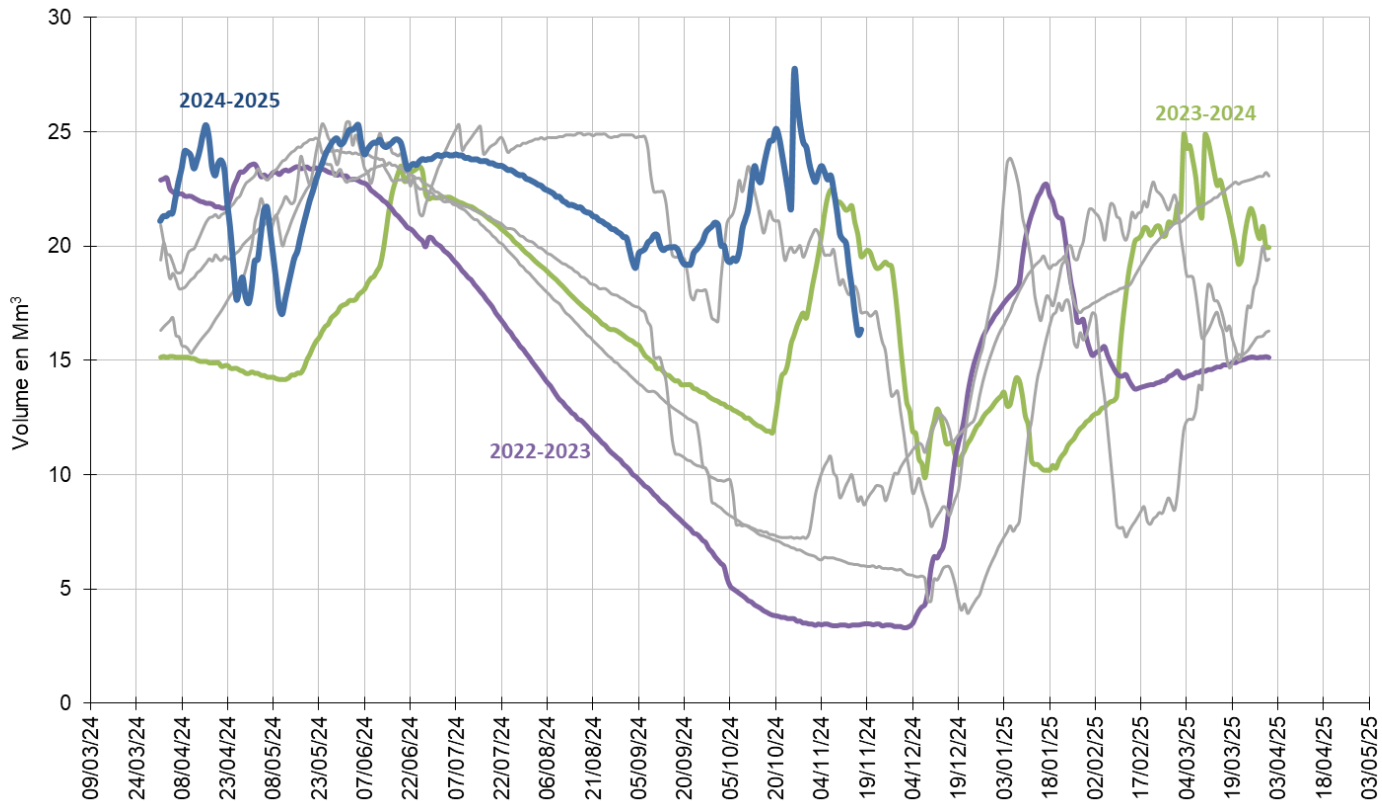
• Minimum — Q10 — Q50 — Q90 • Maximum — 2023 — Année en cours



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Volume de Saint-Cassien



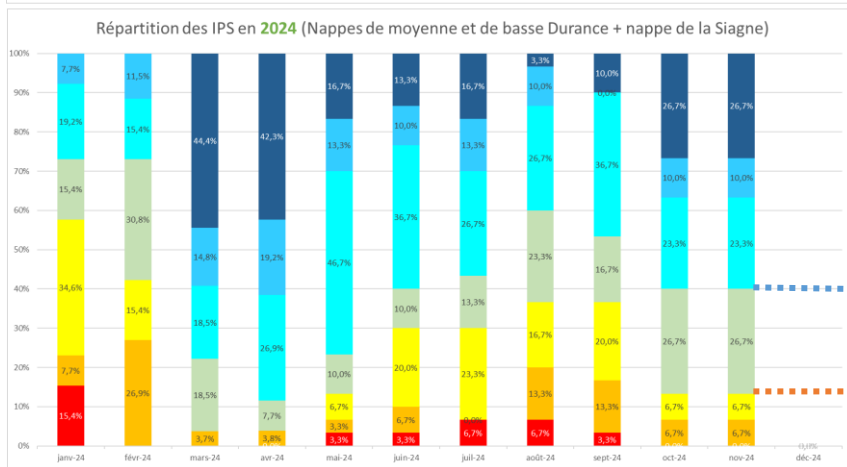
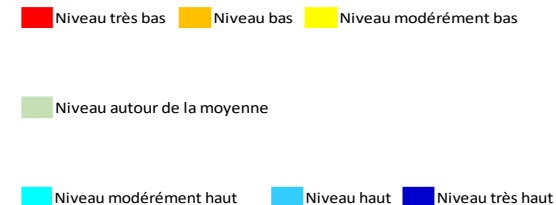
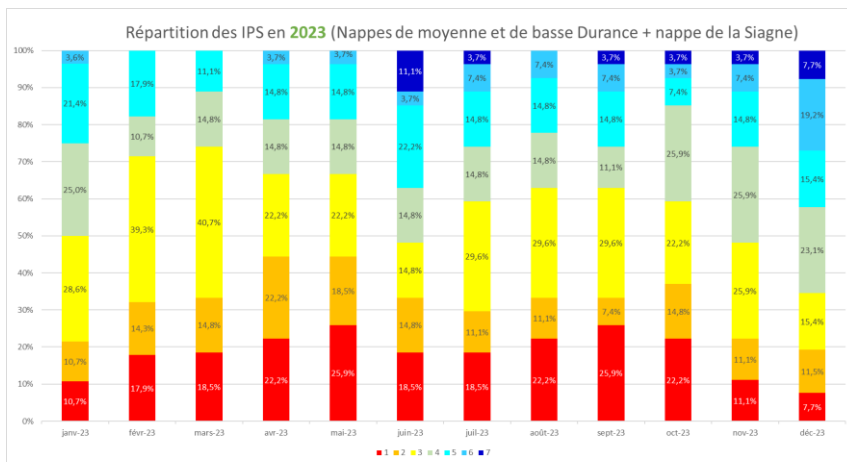
Variations de l'Index Piézométrique Standardisé en 2024, comparaison avec 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Statistiques sur
26 à 30 points



En novembre :

Niveaux supérieurs
aux valeurs moyennes (60 %)

Niveaux inférieurs
aux valeurs moyennes (13,3 %)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ONDE - Bilan 2024 et comparaisons interannuelles

CREi Durance-Verdon-Siagne

05 décembre 2024



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau ONDE

Rappels sur ONDE

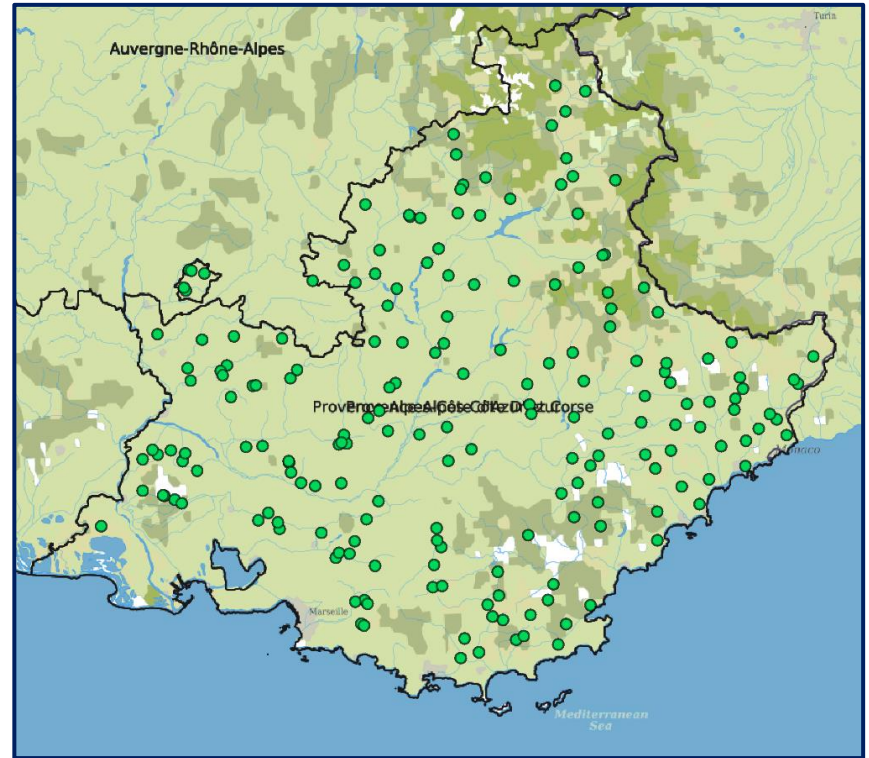
ONDE: Observatoire National Des Etiages déployé depuis 2012 par l'OFB.

Le réseau ONDE en PACA

= **192 stations** suivies au moins une fois par mois de mai à septembre (campagnes usuelles) = **960 observations (min.) par an.**

Note:

En fonction de l'hydrologie, possibilité de campagnes complémentaires entre les campagnes usuelles et à n'importe quel moment de l'année, sur tout ou partie des stations.

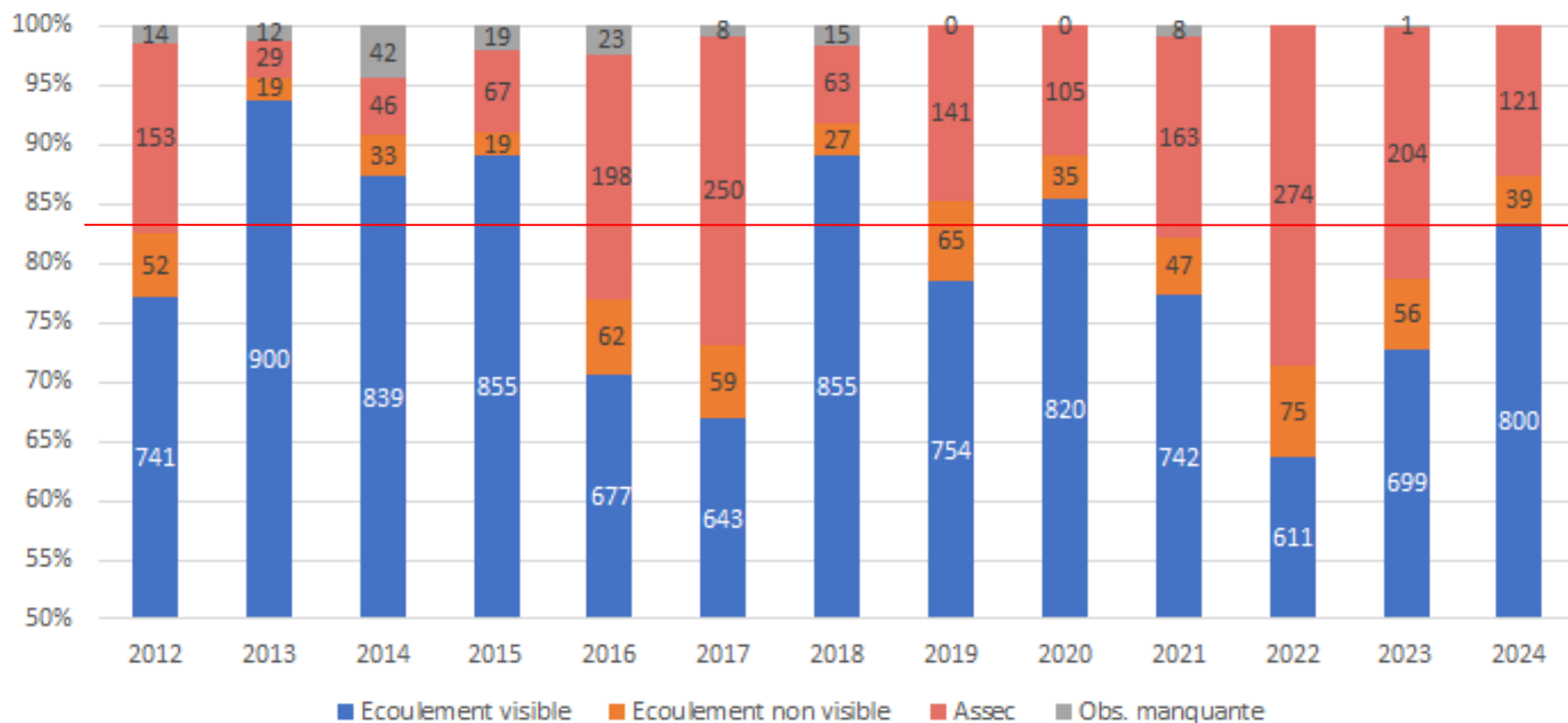


⇒ A chaque campagne = **indice ONDE**



Le réseau ONDE

Comparaison interannuelle des modalités d'observation ONDE en PACA





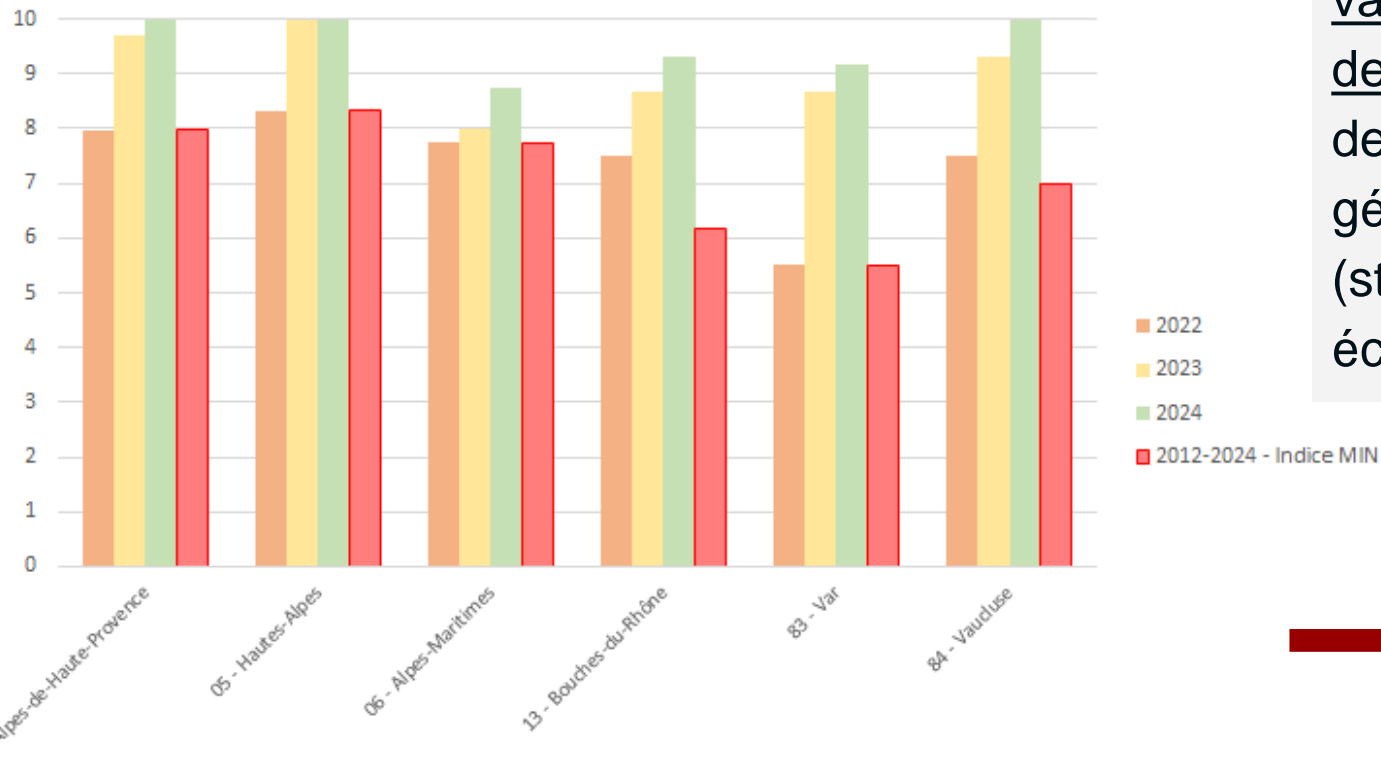
PRÉFET
DE LA RÉGION

PR
CC

Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau ONDE

Indice ONDE minimum interannuel
(campagnes usuelles)



Amplitude de variation potentielle de l'indice:
de **0** (assec généralisé) à **10** (stations toutes en écoulement visible)



2024 = année plutôt favorable

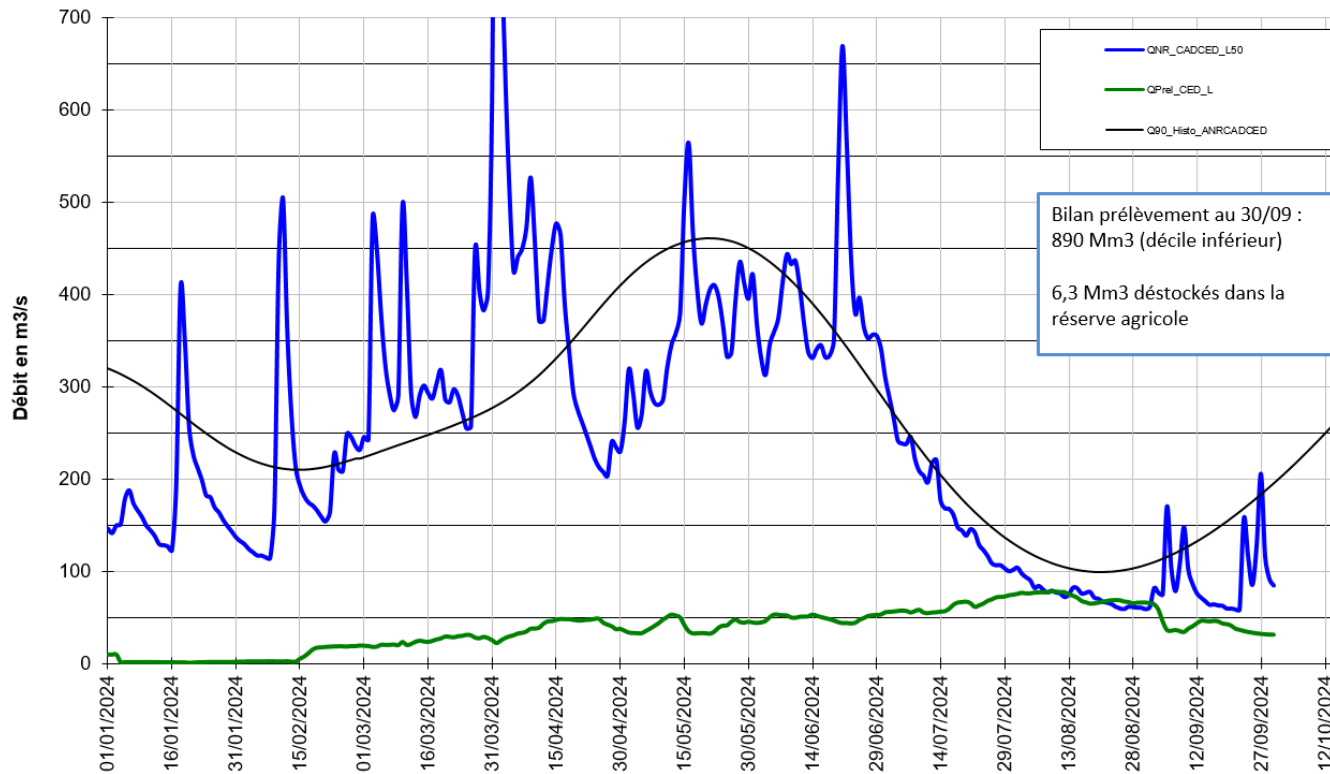


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



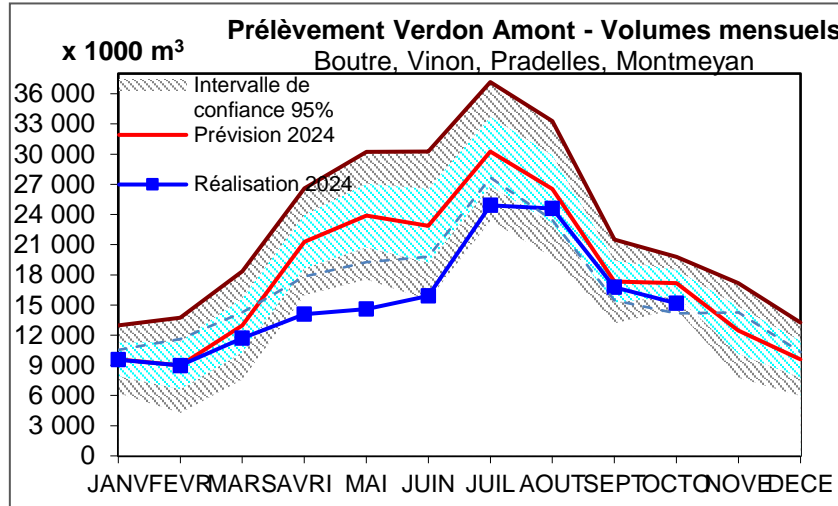
Prélèvements CED 2024



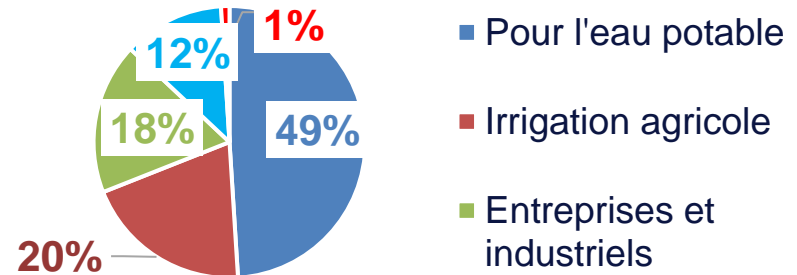
Suivi des prélèvements de la concession régionale du canal de Provence pour l'année 2024

Cumul des prélèvements, toutes prises : 210 millions de m³ de janvier à début novembre
(cumul projeté sur l'année : 235 millions de m³)

- dont 170 millions de m³ prélevés sur le Verdon au 1^{er} novembre (-12% par rapport à 2023)
- Dont 8 millions de m³ prélevés dans St Cassien (Var) au 1^{er} novembre



Consommations inférieures à la moyenne et inférieures à l'année 2023, tous usages confondus

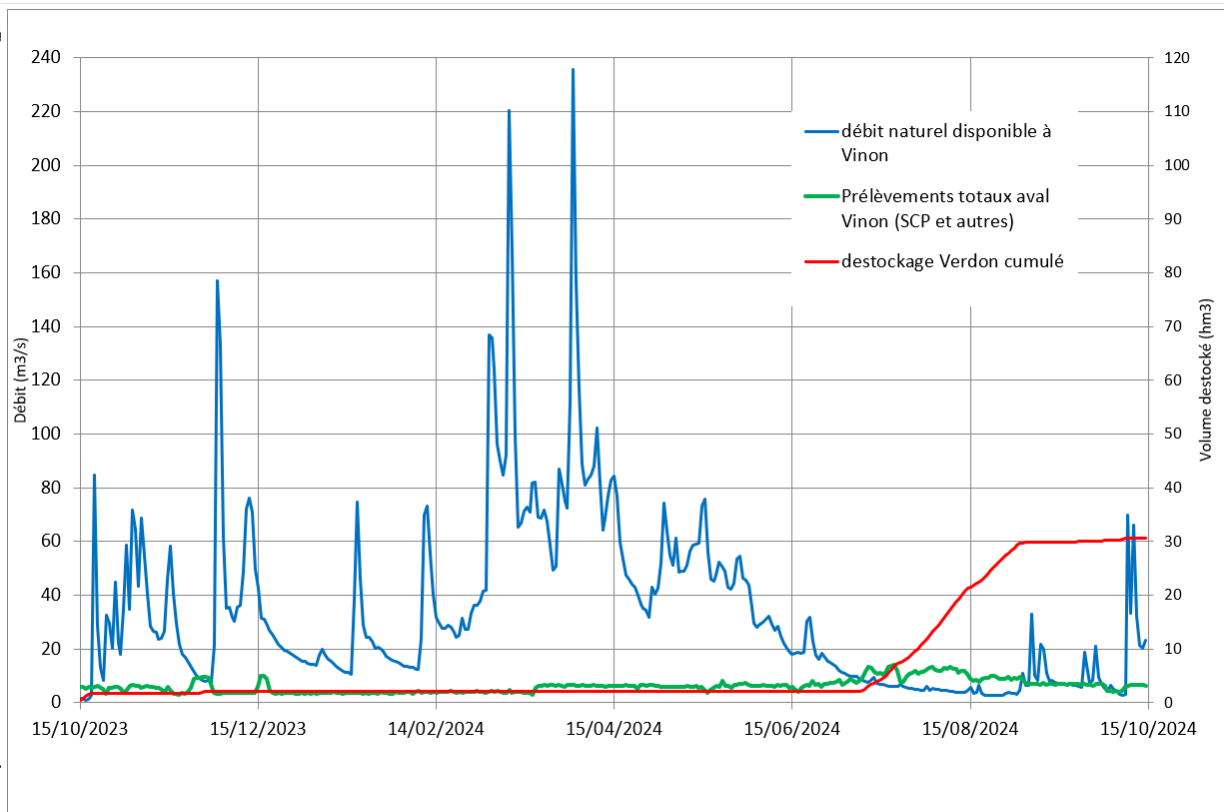




PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

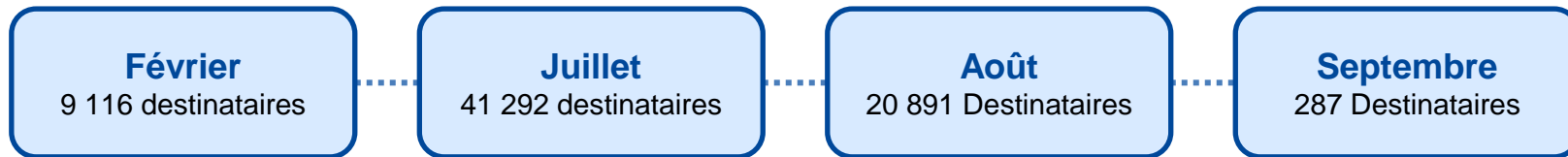
Déstockage des réserves affectées à la concession régionale du canal de Provence



destockage des réserves du Verdon de 31 Mm³, inférieur à la moyenne des dernières années (autour de 50 Mm³)

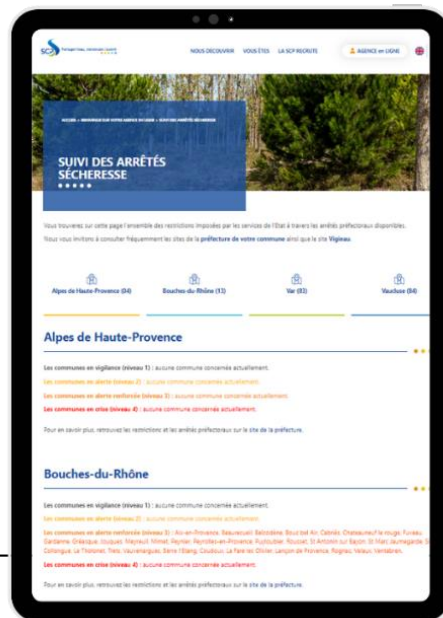
Information aux clients des arrêtés sécheresse 2024

23 campagnes d'emailing au fil de la parution des arrêtés – total de 71 586 mails envoyés



Tous les clients ruraux ont été
concernés à minima par 1 arrêté
sécheresse

Taux d'ouverture des mails de 67%

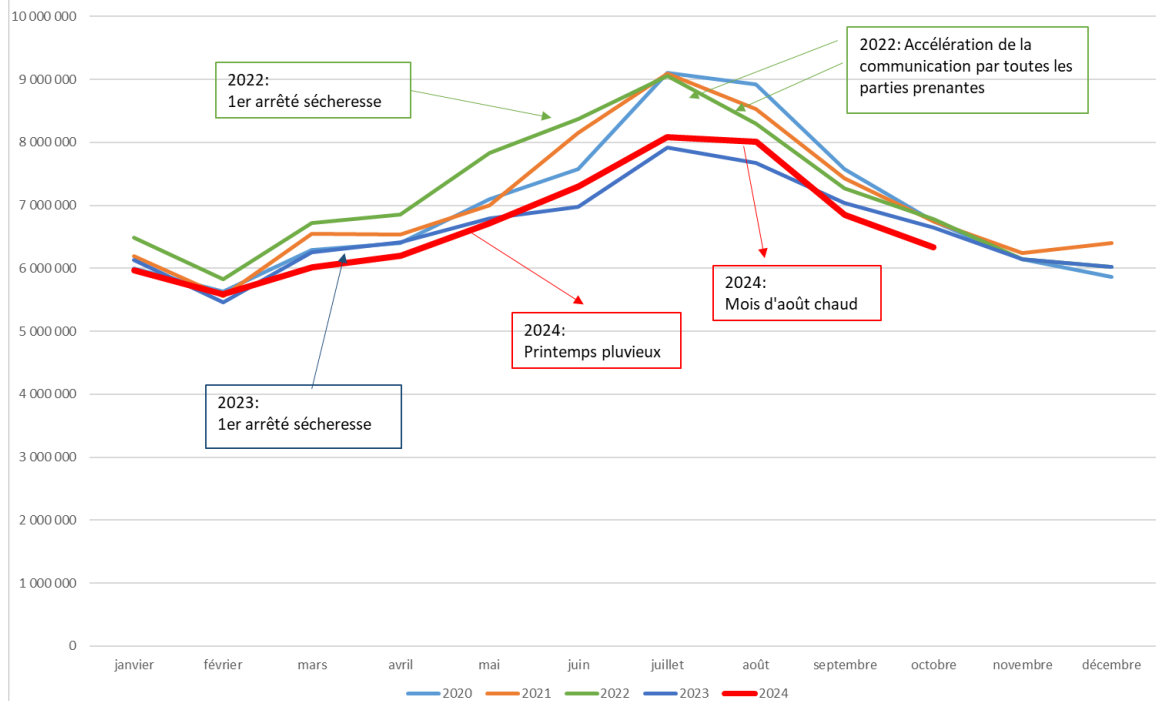


page dédiée de
l'agence en ligne



Bilan volumes 2024

Evolution des volumes mensuels distribués



Une baisse globale des VMD de 1% sur l'année

Volumes espaces verts du même ordre que 2023.

Une évolution des VMD en grande partie en lien avec la météo et des gains de performance sur



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**

Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques

Simulation de l'année 2005

Simulation de l'année 2022

Simulation de l'année 2023



Simulation pour l'année 2005

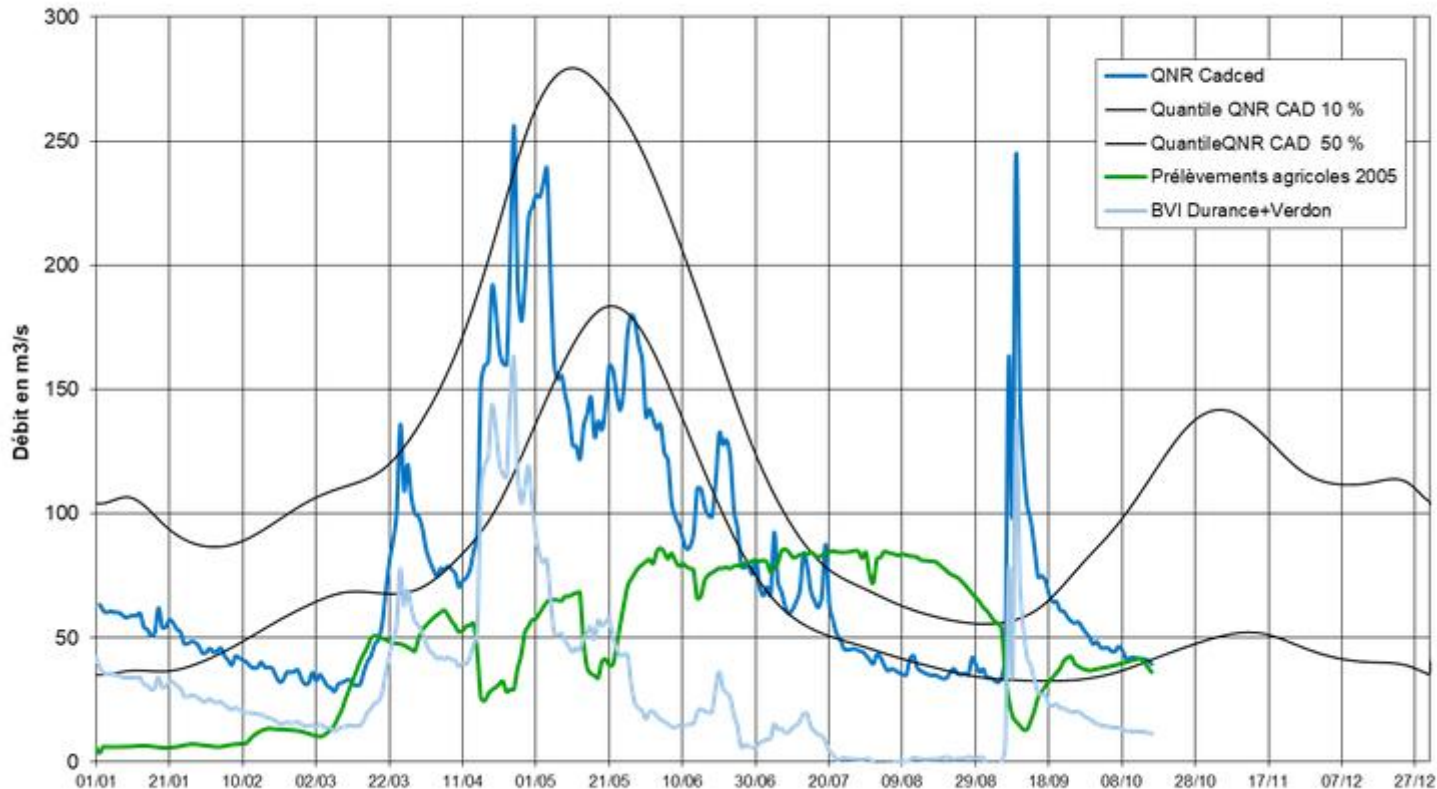
- Les conditions de sécheresse et de remplissage pour l'année 2005 montrent :
 - EDF était en gestion contrainte (turbinages limités à l'alimentation en eau) – ce qui valide la 1^{er} condition nécessaire.
 - La 2^{ème} condition nécessaire relative aux prélèvements par rapport au débit des bassins versants intermédiaires est vérifiée avant mi avril et après mi mai. Entre les deux, des épisodes pluvieux ont modifié le rapport.
 - Ces épisodes pluvieux de mi avril à mi-mai ont amélioré le remplissage en maintenant toutefois le risque de non remplissage – une discussion en CREi aurait sans doute eu lieu même si la tendance générale aurait incitée à la prudence donc au maintien des restrictions..
 - Les simulations auraient entraîné la mise en alerte (donc une restriction de 10 %) dès le 1^{er} avril
 - Les restrictions de avril à fin juin auraient permis une réduction de marnage d'environ 3 m, soit 773 m au lieu de 770 m au 15 aout



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débits 2005



Commentaires :

La condition nécessaire Q_{prel}/Q_{bvi} est vérifiée à partir de début mars jusqu'à mi avril puis à partir de mi mai.

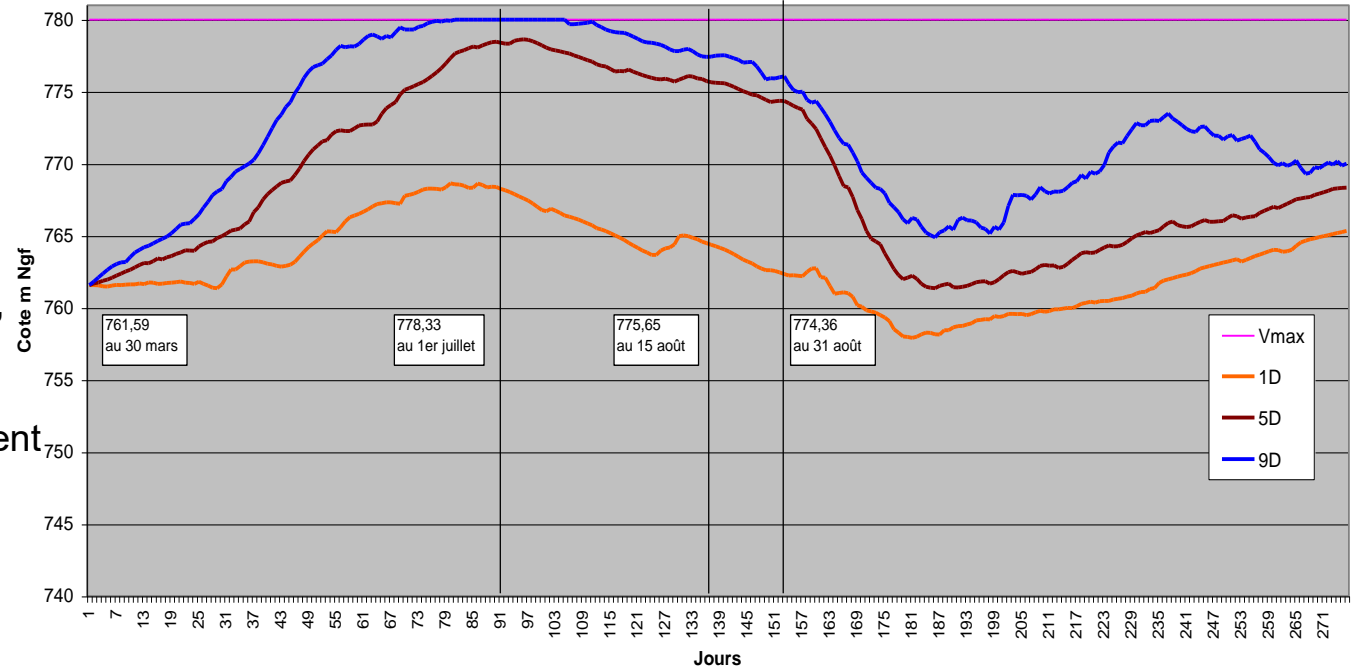
EDF en gestion contrainte



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Trajectoires Prévisionnelles de Serre-ponçon au 30 mars 2005
avec transfert de 20 Mm3 du Verdon**



Commentaire :

Les simulations au 1^{er} avril montrent que la quantile 10 est très inférieur à 90 % de remplissage soit 775,5 m NGF, le quantile 20 (ACi) aurait vraisemblablement été aussi en dessous, d'où déclenchement des restrictions à 10 % dès le 1^{er} avril.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commentaire :

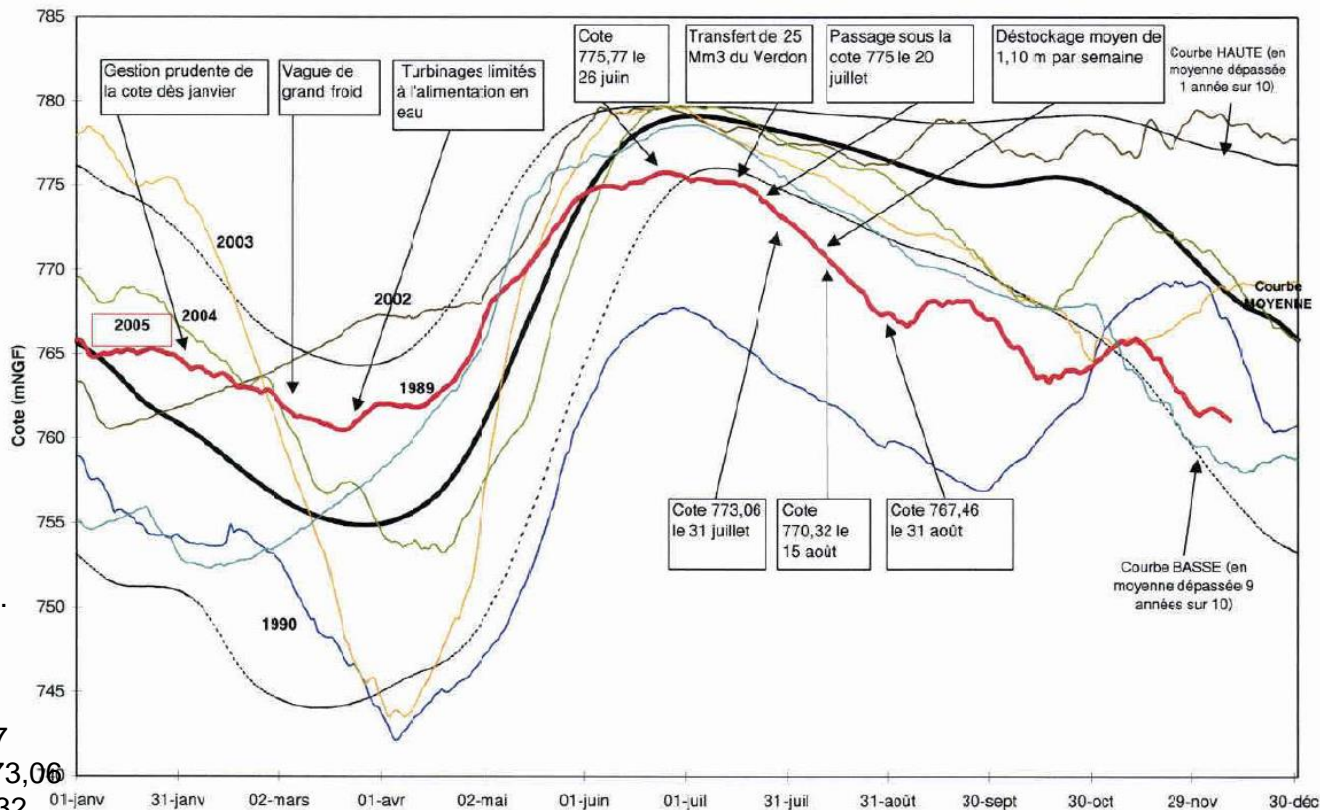
Sur le volume net de prélèvement CED au 4 juillet, l'économie de 10 % représente 64 M m³ (base mesurée CED). En 2005 la CED a réalisé 12 % de restrictions à partir du 9 juin soient 19 M m³. Avec des restrictions de 10 % à partir du 1^{er} avril, l'ACi aurait donc apporté 45 M m³ de plus en économie, soient -1,5 m de marnage.

Dans les conditions de 2005, l'ACi aurait donné ;

- 777 m au 26 juin au lieu de 775,77
- 774,5 m au 31 juillet, au lieu de 773,06
- 772 m au 15 août, au lieu de 770,32

Toutes choses égales par ailleurs

Bilan de l'année 2005





Simulation pour l'année 2022

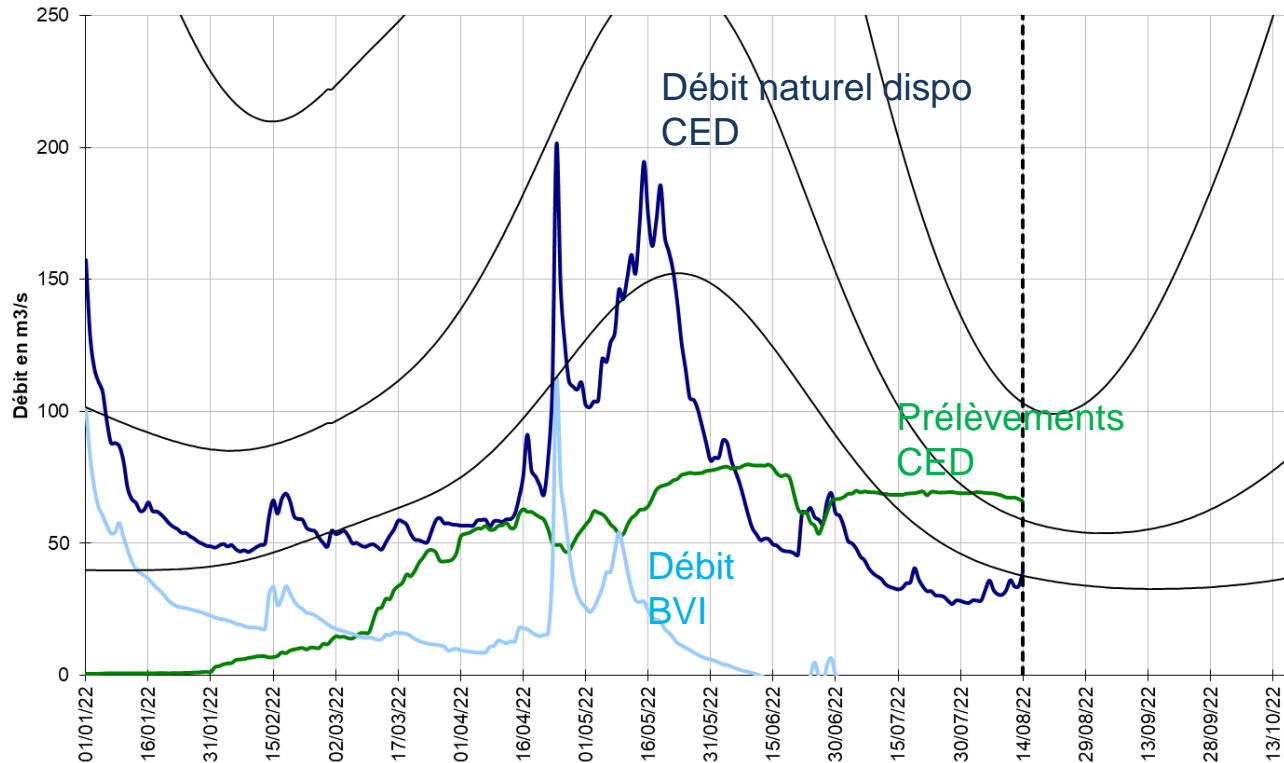
- Les conditions de sécheresse et de remplissage pour l'année 2022 montrent :
 - La condition nécessaire relative à la gestion contrainte était vérifiée
 - La condition nécessaire relative aux prélèvements par rapport au débit des bassins versants intermédiaires était vérifiée dès le début mars
 - La simulation ci-après est faite au 11 juin, la condition de restriction était vérifiée
 - Dans le point du 11 mai, était indiqué : « Les précipitations et apports de fonte du mois d'avril n'ayant pas permis d'améliorer les perspectives de remplissage des retenues, la situation sur les bassins de la Durance et du Verdon est préoccupante. Sans épisodes pluvieux significatifs d'ici la fin juin, les débits naturels entrant ne suffiront pas pour assurer à la fois la fourniture d'eau en aval (débit réservé et prélèvements) et le remplissage des retenues en vue de la saison estivale. ».
 - Les restrictions de mai à fin juin auraient permis une réduction de marnage d'environ 2 m



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débits 2022



Commentaires :

La condition nécessaire Q_{prel}/Q_{bvi} est vérifiée à partir de début mars. Il y a juste une pointe liée à un orage

EDF en gestion contrainte

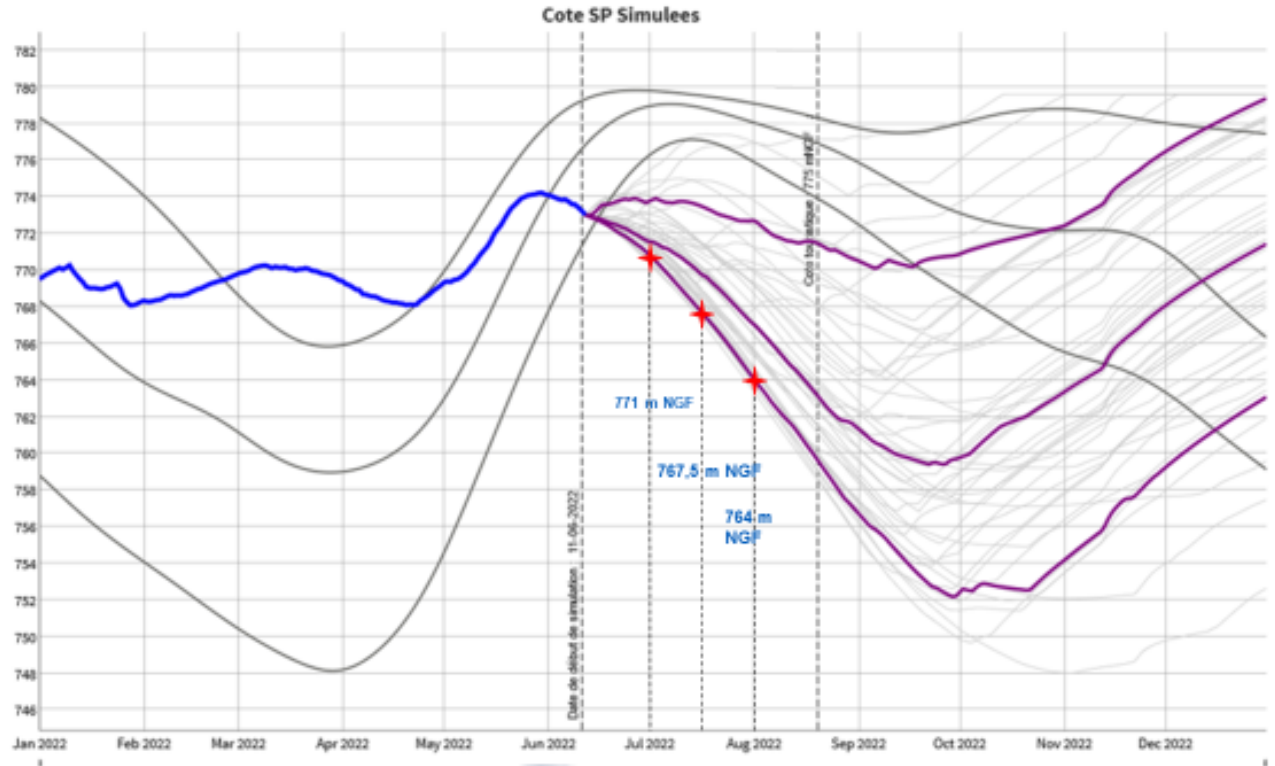


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Simulation
11 juin 2022**

PREVISION COTE DE SERRE PONCON (Q 50 DES PRELEVEMENTS)



Commentaires :

Prévisions de taux remplissage à
< à 90 % (775 m)

Difficultés déjà identifiées
depuis le début du printemps



Simulation pour l'année 2023

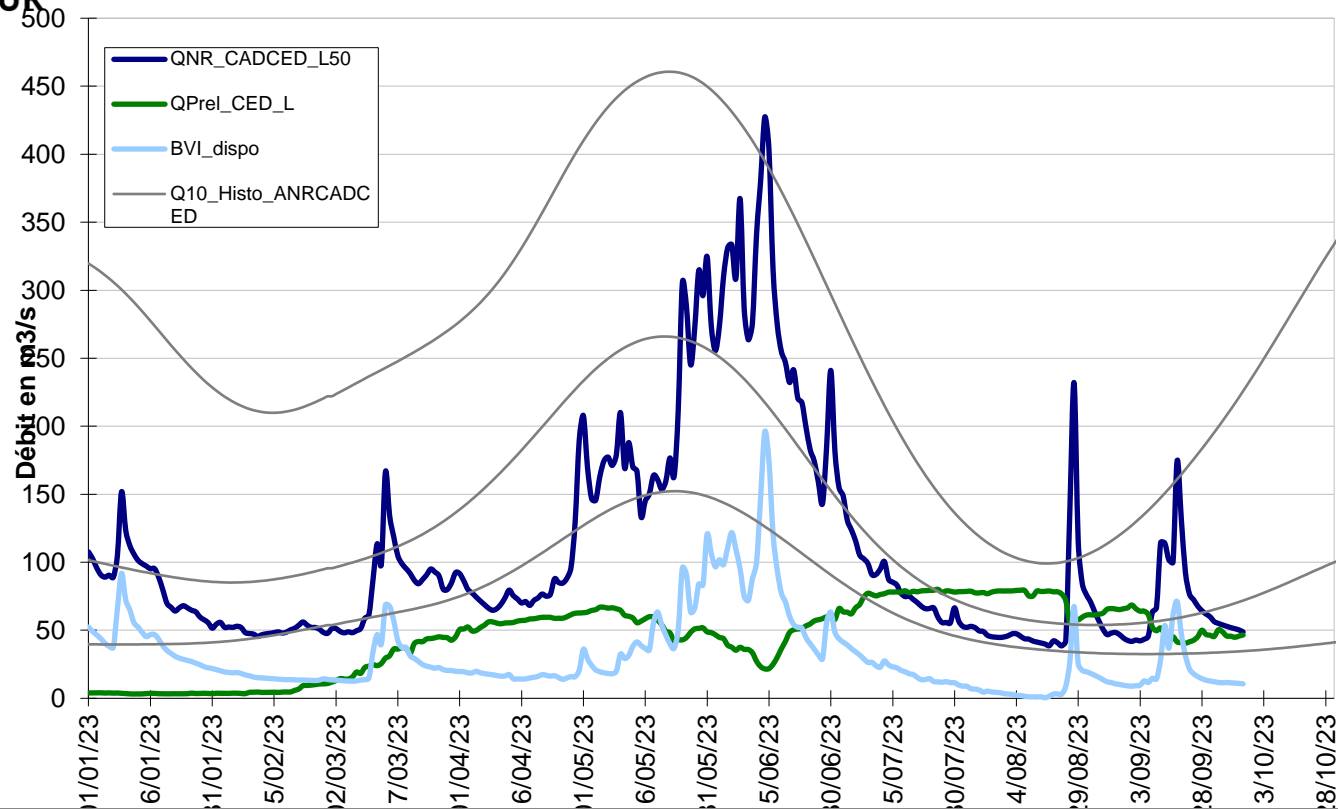
- Les conditions de sécheresse et de remplissage pour l'année 2023 montrent :
 - La condition nécessaire relative à la gestion contrainte était vérifiée
 - La condition nécessaire relative aux prélèvements par rapport au débit des bassins versants intermédiaires était vérifiée depuis début mars jusqu'aux pluies de mi mai sans discontinuité.
 - Les simulations faites début mai montrent que l'on était à la limite du seuil de passage en alerte, la question aurait été débattue en CREi



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

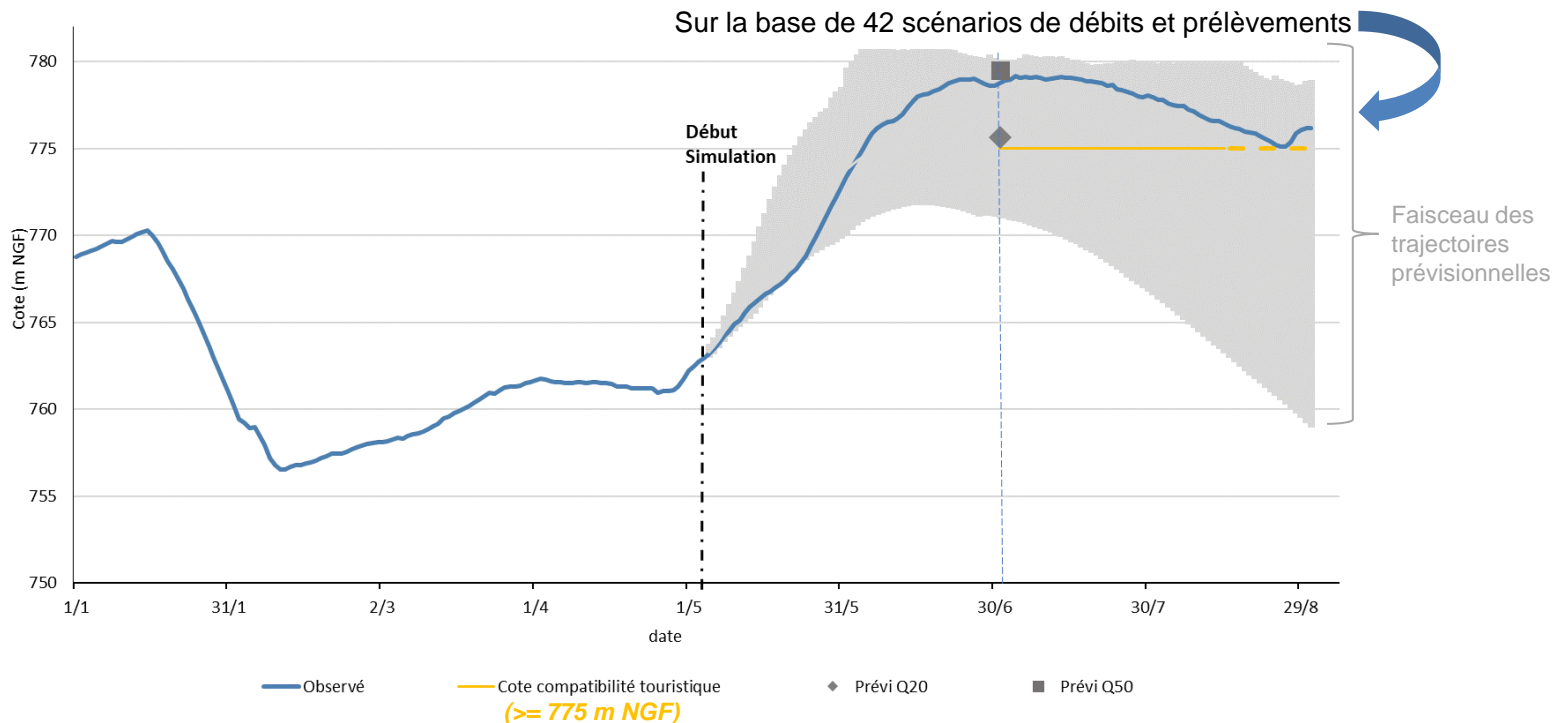
Suivi déstockage réserve agricole de Serre-Ponçon 2023





Début mai

(EDF en gestion contrainte depuis février)



➔ Prévisions de remplissage pour le 1^{er} juillet :

. Au Quantile 20, 90,3 % (=775,65 m NGF)

. Au Quantile 50, 99 % (=779,6 m NGF)

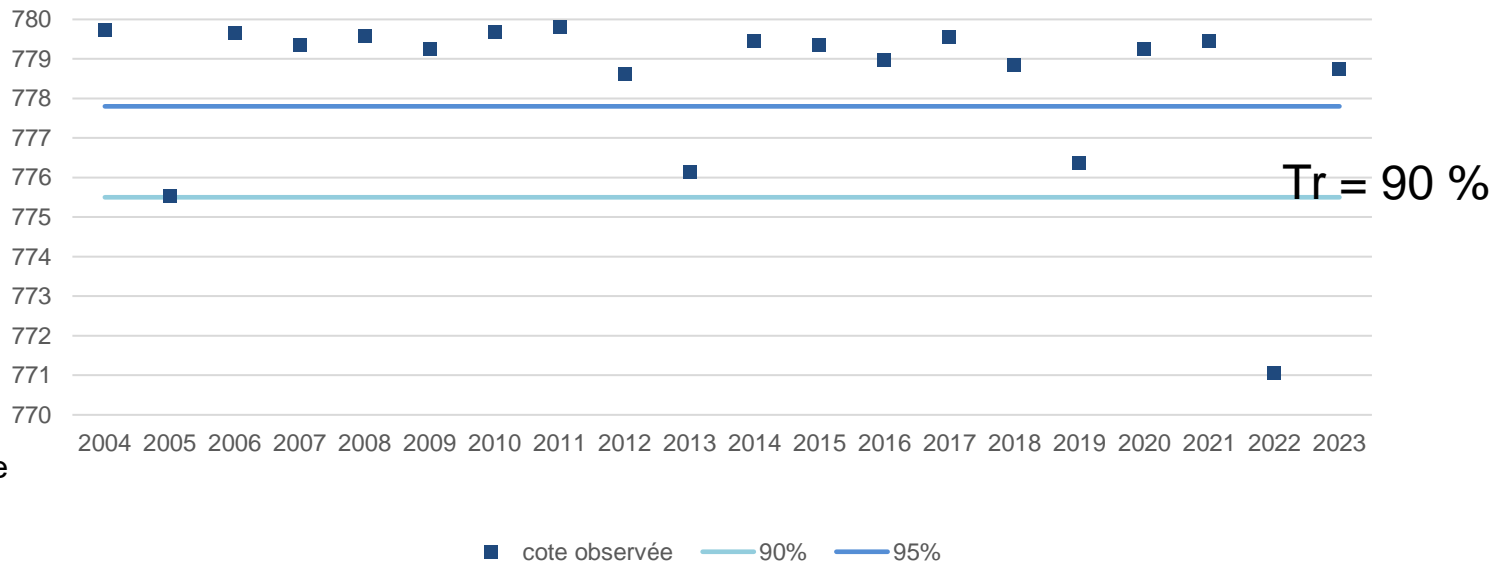


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage Serre-Ponçon au 1^{er} juillet (années 2004- 2023)

Cote de le retenue de Serre-Ponçon au 1/07



Commentaire :

La non atteinte de
l'objectif de remplissage
De 90 % est rare.

2 années sur 20



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plus généralement, il peut être souligné :

A noter :

- L'obligation réglementaire pour les canaux de Basse-Durance de ne pas dépasser 156 Mm3 de consommation de la réserve agricole avant le 31 août. Si cette obligation n'a pas toujours été respectée, notamment en 2022, l'ACi donne un levier supplémentaire de rappel à cette obligation,
- Le protocole Etat/CED/EDF signé le 30 mars 2022 actant la prise en charge par les canaux de Basse-Durance du débit réservé à Bonpas du 1er juillet au 15 août (4,7 m3/s) et de 2 m3/s en dehors de cette période. Avec comme conséquence, lorsqu'il y a déstockage de la réserve agricole, un déstockage plus rapide et donc des restrictions plus précoces. En 2022, on peut estimer la part de la réserve dédiée au soutien du débit réservé à Bonpas à 26 Mm3 entre le 1er juillet et le 30 septembre.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI

- ACD des Alpes de Haute Provence, en consultation publique du 4/11 au 25/11
 - en son article 2, il y a intégration des deux zones, nappe de la moyenne Durance et nappe du Verdon aval,
 - ces zones sont indexées sur l'ACi
- ACD des Hautes Alpes signé le 08 juillet 2024
 - en son article 3, il y a intégration en zone n°5 e la moyenne Durance en aval de Serre-Ponçon, elle est indexée sur la ressource stockée Serre-Ponçon
 - les communes de Lettret et Tallard initialement classées sur le Drac-Gapençais ont été classées en Moyenne Durance.
- ACD des Alpes Maritimes signé le 11 septembre 2024
 - en son article 4, il y a réintégration des zones 11 BV amont de la Siagne et 12 BV aval de la Siagne. Les seuils de débits sont mesurés sur la station de Ajustadoux à Caillans et la station du pont de Pegomas



Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI - suite

- ACD des Bouches du Rhône, une première version signée le 24 mai 2024,
 - présence de la zone d'alerte Durance indexée sur la ressource stockée
 - création d'une zone SG 4 littorale entre Côte Bleu et La Ciotat comprenant Marseille indexée sur ressource stockée, situation de la Crau à préciser
- ACD du Var en cours, février mars 2025
- ACD du Vaucluse signé le 11 juillet 2024,
 - en son article 2, il y a intégration de la zone 1 Durance indexée sur la ressource stockée,
 - Existence d'une zone d'alerte nappe d'accompagnement Durance avec seuils de nappe sur Beaumont de Pertuis, Cheval Blanc et Lauris
 - existence d'une zone sud Lubéron avec ses propres seuils sur Ayguebrun, Laval, Eze



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



Présentation de la notice d'application de l'ACi

Composition :

- Un document d'explication et de précision de l'ACi
- Des logigrammes de contrôle selon les situations agriculteurs/ICPE, Ressources stockées/Ressources locales
- Les fiches d'information de la situation hydrique



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Document d'explication et d'usage de l'arrêté cadre interdépartemental (ACi version 2024)
relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau stockée dans les systèmes Serre-
Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint Cassien en période de pénurie



La Durance à Sissonne - © Der Uebstler - Fotolia.com



Le lac de Sainte-Croix - © LOO - Horizons



Siagne - Pont des Tyres - © Département 06

Table des matières

1.	Introduction – contexte	3
2.	Ressource en eau et usages concernés par l'ACI	4
2.1.	Cohérence de gestion d'une même ressource	4
2.2.	Cas particulier des nappes d'accompagnement et de la nappe de Crau	4
2.3.	Quels usages pris en compte par l'ACI	5
2.4.	Etude de cas – usage agricole	5
a)	Agriculteur client du canal de Provence exclusivement	5
b)	Agriculteur membre d'une structure collective alimentée à partir de la CED	6
c)	Agriculteur membre d'une structure collective alimentée à partir de la Durance ou du canal EDF	7
d)	Agriculteur qui prélève dans un forage ou un cours d'eau (autre que Durance, Verdon, Siagne)	7
e)	Agriculteur qui prélève sur le réseau d'eau potable	8
2.5.	Etude de cas – ICPE et activité économique hors agriculture	9
a)	Activité cliente de la SCP ou de la SEMM	9
b)	Activité cliente raccordée au réseau d'eau potable	10
c)	Activité qui prélève dans un forage ou un cours d'eau (autre que Durance, Verdon, Siagne)	10
d)	Activité avec plusieurs alimentations	10
2.6.	Collectivité : arrosage spécifique	11
a)	Arrosage spécifique sur réseau AEP ressource stockée	11
b)	Arrosage spécifique sur réseau AEP ressource locale	11
c)	Arrosage spécifique par forage ou prélèvement en cours d'eau locaux	11
3.	Détermination des niveaux de gravité sécheresse	11
3.1.	Le niveau de vigilance	11
3.2.	Le niveau d'alerte	12
3.3.	Le niveau d'alerte renforcée	12
3.4.	Le niveau de crise	12
3.5.	Fiches synthétiques de consultation	12


4.	Définitions des usages économique / arrosages spécifiques / autres usages	13
4.1.	Définition et exemple des usages économiques	13
4.2.	Arrosages spécifiques	13
4.3.	Autres usages	14
5.	Divers calcul de seuils et référence	14
5.1.	Calcul du seuil de non soumission à l'alerte renforcée	14
5.2.	Calcul du débit de référence en irrigation	14
5.3.	Calcul du volume de référence pour les ICPE	14
6.	Prise en compte de l'ACi dans les ACD et les arrêtés sécheresse	15
6.1.	Articulation géographique des zones d'alerte de l'ACi et des ACD/ACi LAO	15
6.2.	Cohérence des mesures de restriction	15
a)	Entre ACi et ACD (et ACi LAO)	15
b)	Rappel - entre ACi-ACD et guide national	16
6.3.	Structure des arrêtés cadres départementaux intégrant l'ACi	16
6.4.	Structure des arrêtés sécheresses départementaux intégrant les décisions interdépartementales discutées en CREI	16
7.	Organisation de la décision	17
7.1.	Consultation du CREI	17
7.2.	Information du public	17
8.	FAQ	18
9.	Annexes	18



Notice d'application de l'ACi : Focus usages

L'ACi ne traite que des usages économiques et des arrosages spécifiques dont la définition est précisée dans le texte lui-même et rappelée dans la présente note à l'article 4-2.

Tous les autres usages, c'est-à-dire les usages des particuliers et les usages des collectivités autres que les arrosages spécifiques sont traités au sein des arrêtés cadre départementaux ou de l'ACI LAO.



Alimente	Particuliers	Entreprises		Agriculteurs	Collectivités	
		ICPE	Autres		Arrosages spécifiques	Autres
Ressource stockée		<u>ACi</u>	<u>ACi</u>	<u>ACi</u>	<u>ACi</u>	
Ressource locale	ACD	ACD	ACD	ACD	ACD	ACD



Notice d'application de l'ACi : Focus usage agricole

c) Agriculteur membre d'une structure collective alimentée à partir de la Durance ou du canal EDF

<p>✓ Etape 1 ; Par quelle ressource stockée êtes-vous alimentés ?</p> <p>✓ Etape 2 ; Quel est le niveau de gravité sécheresse de votre ressource stockée ?</p> <p>✓ Etape 3 ; Quels sont les usages qui vous concernent ?</p> <p>✓ Etape 4 ; A quelles restrictions êtes-vous soumis ?</p>	<p>➤ La ressource stockée qui vous alimente est celle de la zone d'alerte du système Serre-Ponçon (eau de la Durance)</p> <p>➤ L'arrêté sécheresse de votre département indique le niveau de gravité sécheresse pour la ressource stockée de la zone d'alerte du système <u>Serre-ponçon</u></p> <p>➤ Dans le tableau en annexe 1 de l'<u>ACi</u>, vous êtes concernés selon le cas par les lignes :</p> <ul style="list-style-type: none">• « <u>irrigation</u> des cultures par système d'irrigation localisée »• <u>si</u> non (irrigation gravitaire ou par aspersion), par « irrigation dans le cadre d'une structure collective ou la CED » <p>➤ Dans le tableau de l'annexe 1 de la <u>ACi</u>,</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>pour</u> l'irrigation localisée, vous croisez cette ligne d'usage avec la colonne du niveau de gravité de votre ressource selon l'étape 2• <u>pour</u> les autres irrigations, vous croisez la ligne d'usage « irrigation dans la cadre d'une structure collective ou CED » (étape 3) avec la colonne du niveau de gravité de votre ressource selon l'étape 2
--	--



Notice d'application de l'ACi : Focus usage ICPE

L'exploitant ICPE et activité économique hors agriculture doit appliquer le raisonnement présenté ci-dessous

a) Activité cliente de la SCP ou de la SEMM

<p>✓ Etape 1 ; Par quelle ressource stockée êtes-vous alimentés ?</p> <p>✓ Etape 2 ; Quel est le niveau de gravité sécheresse de votre ressource stockée ?</p> <p>✓ Etape 3 ; Quels sont les usages qui vous concernent ?</p> <p>✓ Etape 4 ; A quelles restrictions êtes-vous soumis ?</p>	<p>➤ Votre fournisseur, la SCP ou SEMM, vous l'indique. Dans la grande majorité des cas ce sera la ressource de la zone d'alerte du système Sainte-Croix/Castillon (eau du Verdon) quand c'est la SCP et la ressource Serre-Ponçon quand c'est la SEMM</p> <p>➤ L'arrêté sécheresse de votre département indique ce niveau de gravité sécheresse pour la ressource stockée par laquelle vous êtes alimentés selon l'étape 1</p> <p>➤ Dans le tableau en annexe 1 de l'<u>ACi</u>, vous êtes concernés selon le cas par les lignes :</p> <ul style="list-style-type: none">• ICPE• Activités industrielles hors ICPE, activités commerciales et artisanales dont la consommation est > 5 000 m³/an• Lavage des véhicules et lavage des façades par des professionnels• Arrosage des golfs• Autres activités économiques <p>➤ Dans le tableau de l'annexe 1 de l'<u>ACi</u>, vous croisez la ligne d'usage qui vous concerne selon l'étape 3 avec la colonne du niveau de gravité de votre ressource selon l'étape 2</p>
--	---



Notice d'application de l'ACi : Focus seuil et débit de référence

5.1. Calcul du seuil de non soumission à l'alerte renforcée

Un seuil de 5 000 m³/ha/an permet de déterminer les réseaux d'irrigation optimisés en matière d'économie d'eau. Ce seuil permet aux agriculteurs concernés, à titre individuel ou en structure collective de bénéficier du maintien de la restriction à 10 % en alerte renforcée.

Pour les canaux mixtes, ce seuil est calculé de la manière suivante à la prise :

Volume annuel pris en compte = [Volume annuel prélevé – Volume annuel des usages autres que irrigation] / surface annuelle irriguée

5.2. Calcul du débit de référence en irrigation

Le débit de référence en irrigation est le débit consommé à la date de signature de l'arrêté de restriction incrémenté de l'évolution de l'évapotranspiration potentielle donnée par MétéoFrance. L'information peut aussi être fournie par le CIRAME.

Lors du contrôle le débit Qc doit être inférieur ou égal à Qr (débit de référence) X (1- taux de restriction [0.1 pour alerte, 0.2 pour alerte renforcée]).

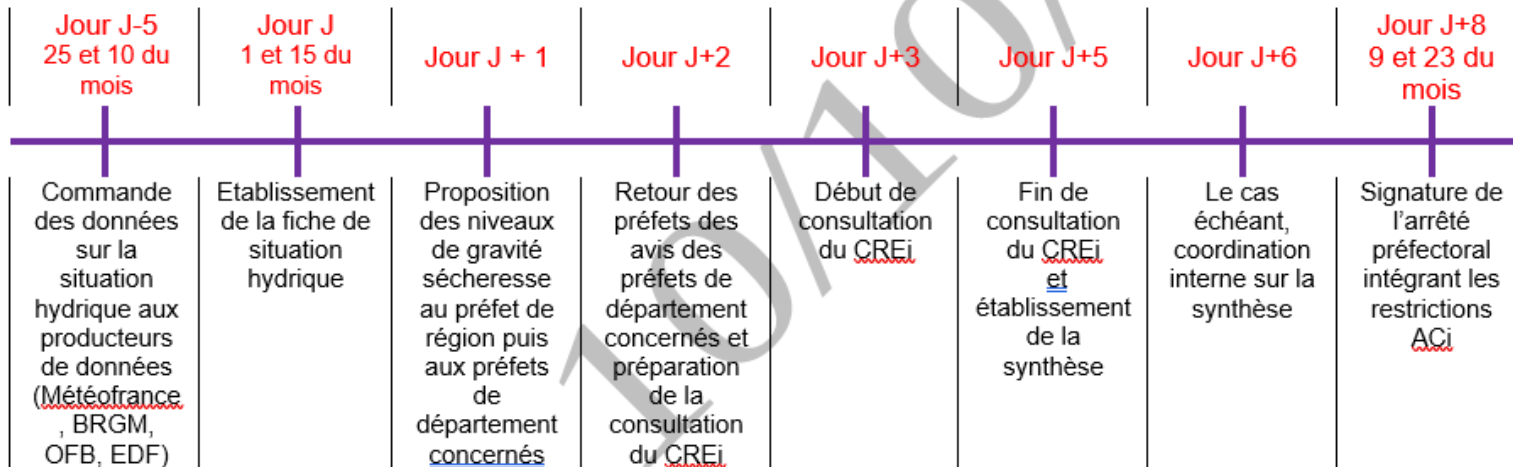
Avec :

Qr = Q (date de l'arrêté) X [ETP (date du contrôle) – ETP (date de l'arrêté)] / ETP (date de l'arrêté]

Q (date de l'arrêté) et les ETP doivent être fournis par l'entité contrôlée (agriculteur ou structure collective).



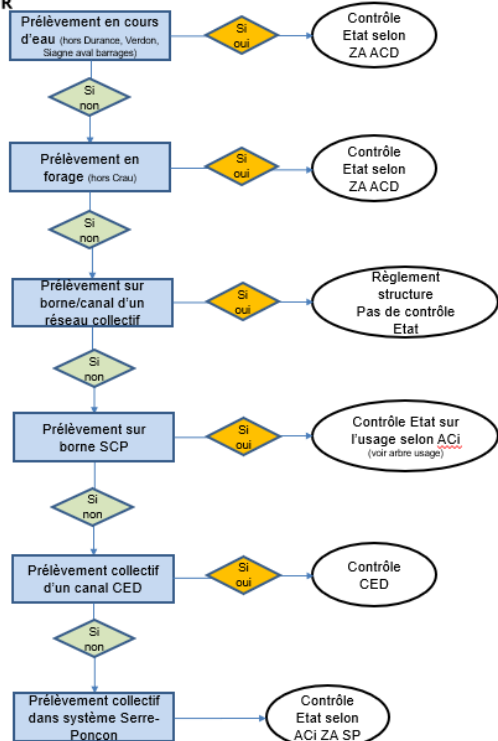
Notice d'application de l'ACi : Focus temps de décision



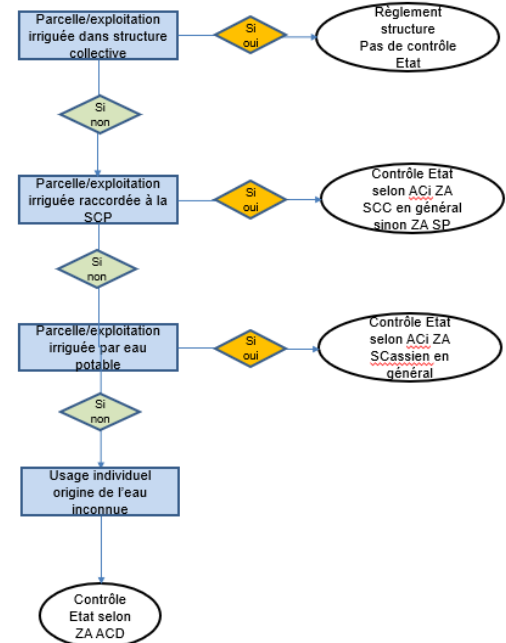


Notice d'application de l'ACi : Logigrammes de contrôle

Sur activité agricole : prélèvement

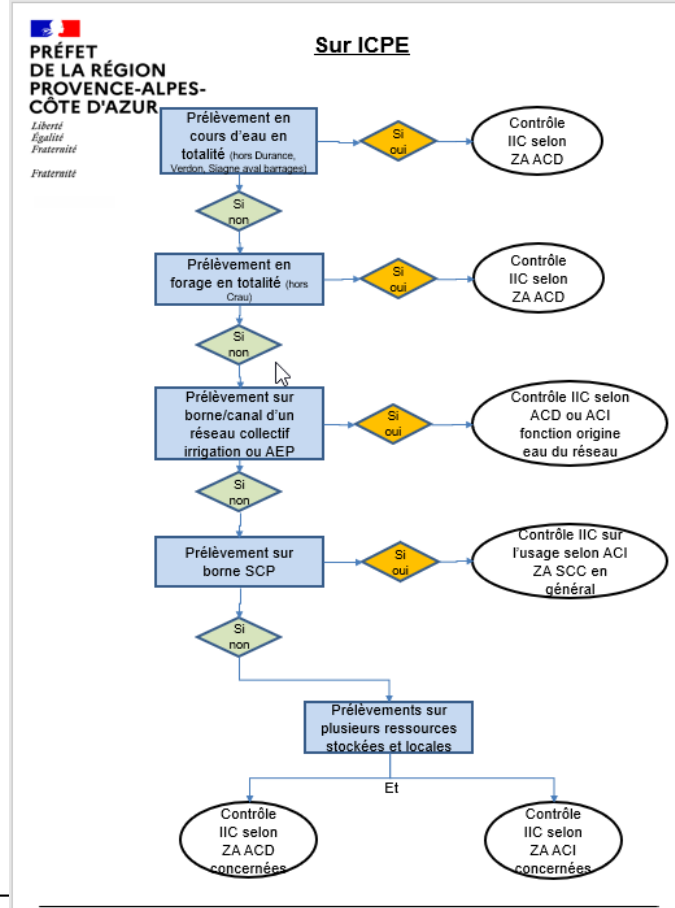
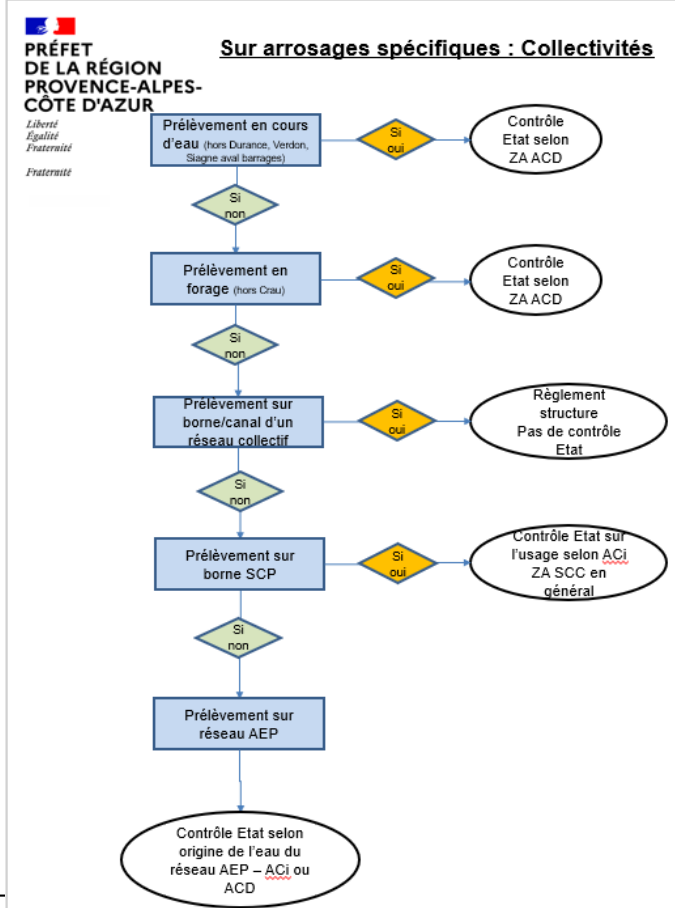


Sur activité agricole : usage





Notice d'application de l'ACi : Logigrammes de contrôle suite





Notice d'application de l'ACi : Fiche situation hydrique – cas réel

1^{er} septembre 2024

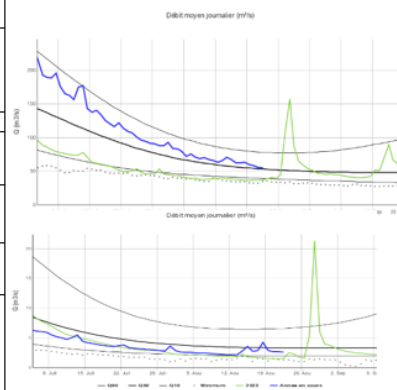
Fiche synthétique de la situation hydrique des ressources stockées au 1 septembre 2024 (période de déstockage 1/07 au 31/10)

Légende couleur : ■ Evolution ou situation favorable, seuils non atteints, ■ Evolution incertaine ou situation critique, ■ Evolution ou situation défavorable, seuils atteints

⊕ Description générale de la situation :

Niveau de gravité sécheresse analysé	Indicateur	Ressource stockée										Cartes / Graphiques
		Serre-Ponçon				Sainte-Croix/Castillon				Saint-Cassien		Carte région anomalie sur cumul pluie de septembre 2023 à date
		BV SP	Dépt 13	Dépt 84	Dépt 83	Dépt 04a	BV SCC	BV Montx	BV Blanc	BV Siagne		
Vigilance en déstockage	Cumul de pluie de sept à date en mm et rapport à la moyenne interannuelle en %	1000-1400mm ; 130/160 % ■	500-600mm 80/100 % ■	600-1000mm 80/100 % ■	700-1000mm 90/120 % ■	600-900 mm ; 90/110 % ■	800-1400 mm ; 100/130 % ■	900-1300 mm ■ 100/120 %	900-1200 mm ■ 100/110 %	1000-1400 mm ■ 110/130 %		
	Evènements > 10mm depuis sept en unité u et rapport à la moyenne en %	35-50 u	15-20u	15-35u	20-30u	20-30 u	25-45 u	20-35 u	25-30 u	30-40 u		
	Réseau ONDE OFB	Des assecs assez nombreux en aval				Des assecs en aval				Pas d'info		
	Indice piézométrique standard, niveau : 1- Très bas, 2-Bas 3- Modérément bas 4- Moyenne 5- Modérément haut 6- Haut, 7- Très haut	BV SP	BVI		BV Cast		BV SC		BV St Cassien			BV Siagne
		■ 6	■ 4		■ 3		■ 3		■ 3			■ 5
	Indice d'humidité sols	Dépt 84 0,15-0,25 70/90 % ■	Dept 13 0,05-0,2 50/140 % ■		Dépt 83 0,05-0,2 20/80 % ■		Dépt 04a 0,1/0,25 80/90 % ■		Dépt 83 0,05-0,2 20/80 % ■			Dépt 06 0,1-0,4 70/100 % ■
	Débit entrant dans les retenues en m3/s et rapport à la moy en %	■ Environ 55 m3/s (sur le quantile 50, cf. graphe Débit SP)				■ Environ 2,5 m3/s (entre le quantile 10 et 50, cf. graphe Débit Castillon)				■ Environ 0,2 m3/s (entre le quantile 10 et 50)		
	Décision précédente	Pas de niveau de gravité sécheresse				Pas de niveau de gravité sécheresse				Pas de niveau de gravité sécheresse		
Nouvelle proposition	Pas de niveau de gravité sécheresse				Pas de niveau de gravité sécheresse				Pas de niveau de gravité sécheresse			

Débit entrant Serre-Ponçon et Castillon





Notice d'application de l'ACi : Fiche situation hydrique – type alerte remplissage

Niveau de gravité <u>sécheresse analysé</u>	Indicateur	Ressource stockée				Cartes / Graphiques
		Serre-Ponçon		Sainte-Croix/Castillon		
Alerte <u>en</u> remplissage	Date après 1 avril	<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>
	Gestion contrainte EDF	<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>
	État des débits	Prélèvements	Débit BVI	Prélèvement	0.9 x Débit <u>nat</u>	
		<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>
	Conditions nécessaires vérifiées	<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>		<u>oui/non</u>
	Condition de remplissage	Taux de remplissage pour Q20 (2/10 scénarios en dessous) au 1 ^{er} juillet	Taux de remplissage pour Q20 (2/10 scénarios en dessous) au 1 ^{er} juillet		Risque de ne pas atteindre la réserve <u>conv</u> au 1 ^{er} juillet	
		%	%		%	
	Autres seuils	Risque de déstockage anticipé		Sans objet		Risque de besoin stratégique en électricité
%		<u>oui/non</u>				
Décision précédente						
Nouvelle proposition						

Scénarios remplissage
Saint Cassien

Scénarios remplissage SP

Scénarios remplissage StCroix



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

53 MESURES POUR L'EAU

- **TERRITORIALISATION DU PLAN EAU**
- sur le Bassin Rhône-Méditerranée

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PLAN D'ACTION
POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE ET
CONCERTÉE DE L'EAU

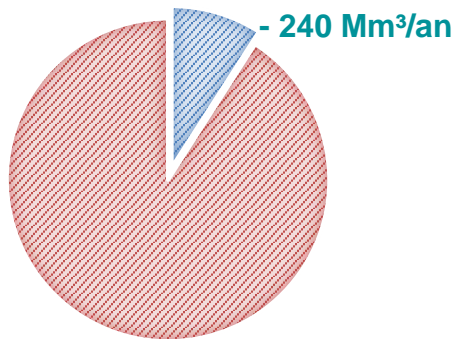




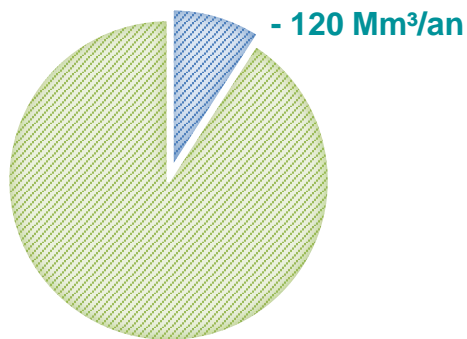
-10% de prélèvements d'ici 2030

- 10 % de 3,6 Mdm³ prélevés annuellement sur le bassin Rhône-Méditerranée (hors refroidissement CNPE)
→ **soit - 360 Mm³ / an d'ici 2030**

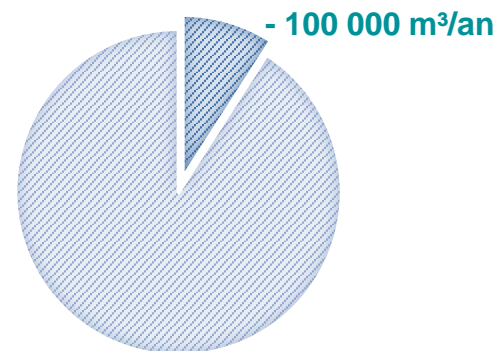
USAGE EAU POTABLE : -16%



USAGE INDUSTRIEL : -15%



USAGE NUCLÉAIRE : -10%



USAGE AGRICOLE (0%) : stabilisation globale (et - 100 Mm³ sur les territoires en déséquilibre)

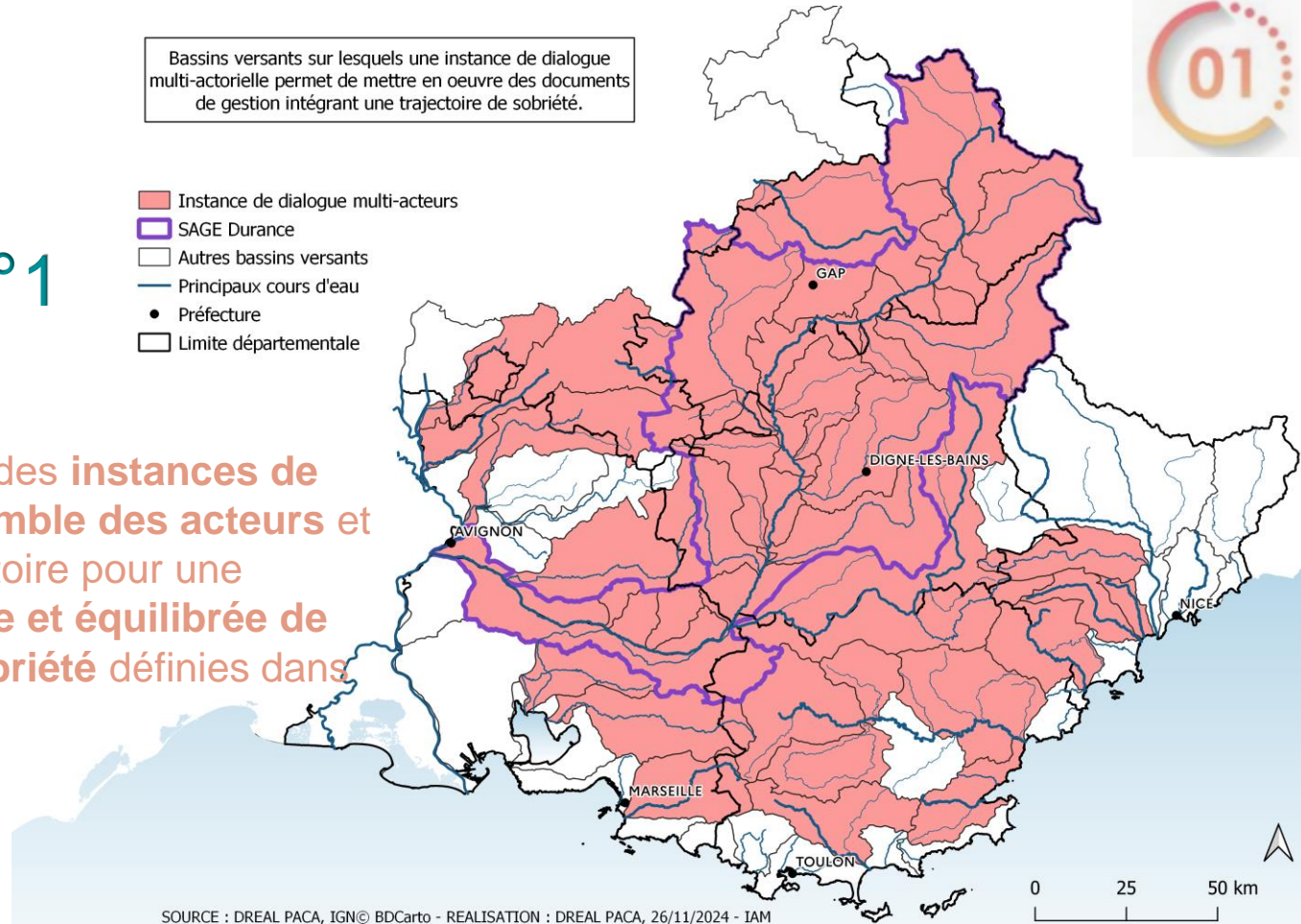


Action phare n°1

Faire émerger d'ici 2027, des instances de dialogue incluant l'ensemble des acteurs et un projet politique de territoire pour une gestion intégrée, durable et équilibrée de l'eau + trajectoire de sobriété définies dans les documents de gestion

Bassins versants sur lesquels une instance de dialogue multi-actorielle permet de mettre en oeuvre des documents de gestion intégrant une trajectoire de sobriété.

- Instance de dialogue multi-acteurs
- SAGE Durance
- Autres bassins versants
- Principaux cours d'eau
- Préfecture
- Limite départementale



SOURCE : DREAL PACA, IGN© BDCarto - REALISATION : DREAL PACA, 26/11/2024 - IAM

Action phare n°2



- Mettre en place d'ici 2024 un **guichet unique territorial** pour accompagner les projets de réutilisation des eaux non conventionnelles ;
- **Accompagner** d'ici 2030 la mise en place d'au moins 250 projets exemplaires sur le bassin.



Informations sur **les enjeux et la réglementation** associées aux projets de réutilisation des eaux non conventionnelles, ainsi que les **contacts des services instructeurs** :

<https://www-maj.dreal-paca.e2.rie.gouv.fr/la-reutilisation-des-eaux-non-conventionnelles-a16157.html>



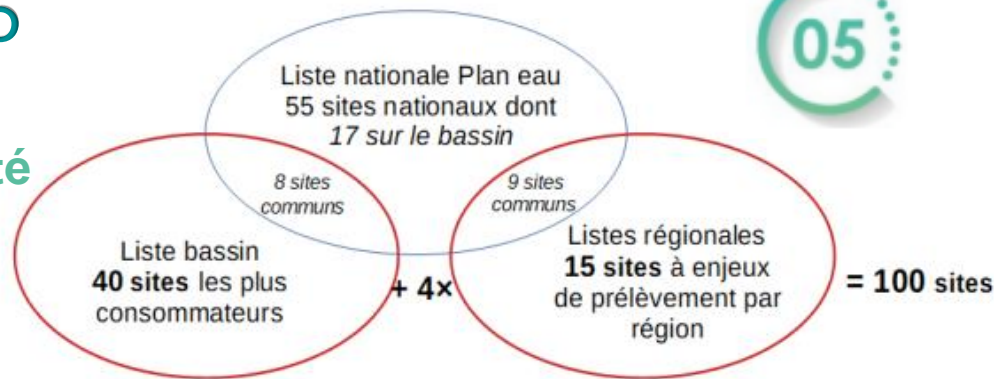


Action phare n°5



Liberté
Égalité
Fraternité

Accompagner la démarche de sobriété
hydrique des sites industriels et
réviser les autorisations de
prélèvement de 100 sites industriels



Le **Plan de Sobriété Hydrique (PSH)** est un document (format tableur) qui permet de :

- Faire un **état des lieux** des prélèvements d'eau réalisés par un site et de comprendre comment cette eau est utilisée ;
- Lister les **actions de réduction de consommations d'eau** déjà réalisées ou planifiées, à la fois de façon structurelle et conjoncturelle (pour chaque niveau d'alerte en période de sécheresse).

➤ **Permet aux exploitants ICPE une adaptation des mesures de restriction d'usage en période de sécheresse.**



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

La chasse aux fuites d'eau dans le logement

2

Les fuites souvent invisibles sont responsables d'un énorme gaspillage d'eau et d'argent. Pour une famille de 4 personnes, une fuite non réparée peut engendrer des surcoûts importants pouvant dépasser 100 € par an.



Le saviez-vous ?

Qui est responsable en cas de fuite

et qui paye l'eau perdue ?

- La fuite se situe avant votre compteur : contacter le service des eaux de votre commune qui s'occupera de la réparation de la fuite.
- La fuite d'eau se situe entre votre compteur et vos installations : vous êtes responsable de toutes les consommations d'eau enregistrées à votre compteur. Il s'agit de votre installation privée, dont la surveillance, l'entretien et les réparations sont à votre charge.

06

Action phare n°6

Valoriser les élus pour la sensibilisation de leurs administrés aux enjeux de sobriété hydrique.

Pour en savoir plus : www.parcduluberon.fr

Partenaires financeurs



Partenaires techniques



Selon les différents stades de sécheresse, je dois :

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Piscines privées	Mise à niveau autorisée Remplissage interdit*	Mise à niveau autorisée Remplissage interdit*	Mise à niveau interdite* Remplissage interdit*
Jardin d'agrément	Interdit d'arroser entre 8h et 20h	Interdit d'arroser mon jardin	Interdit d'arroser mon jardin
Jardin potager	Interdit d'arroser entre 8h et 20h	Interdit d'arroser entre 8h et 20h	Interdit d'arroser sauf avec système d'irrigation goutte-à-goutte de 20h à 8h
Lavage de mon véhicule ou	Interdit sauf chez un professionnel qui a un système économe et de recyclage de l'eau	Interdit sauf chez un professionnel qui a un système économe et de recyclage de l'eau	Interdit
Douche de plage	Fermeture des douches	Fermeture des douches	Fermeture des douches



SCANNEZ MOI POUR CONNAÎTRE VOTRE STADE SÈCHERESSE

ABONNEZ-VOUS POUR SUIVRE LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL

Prefet06 @prefet06



www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Secheresse/



Action phare n°7



- **Accompagner et suivre les collectivités gestionnaires des réseaux d'eau potable** du bassin mis en difficulté pendant les épisodes de sécheresse dans leur **travaux de sécurisation**, ainsi que celles ayant **plus de 50 % de fuite**
- Veiller à la **mutualisation de leurs maîtrises d'ouvrage** à la bonne maille territoriale pour consolider leur capacité d'investissement et améliorer durablement leurs performances techniques



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CREi
Serre-Ponçon,
Sainte-Croix
/Castillon,
Saint-Cassien**

**du 5 décembre
2024**

Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 14 h 40**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 14 h 50**
3. Bilan météorologique et hydrologique de l'année - **20 mn jusqu'à 15 h 10**
4. Question sur la situation hydrique – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
5. Simulation de l'ACi sur les années de sécheresse historiques (engagement du précédent) CREi – **20 mn jusqu'à 15 h 40**
6. Point d'avancement de la coordination des ACD avec l'ACI – **5 mn jusqu'à 15 h 45**
7. Présentation de la notice d'application de l'ACi - **10 mn jusqu'à 15 h 55**
8. Territorialisation Plan Eau – **10 mn jusqu'à 16 h 05**
9. Discussion/Débat – **20 mn jusqu'à 16 h 25**
10. Conclusion – **5 mn jusqu'à 16 h 30**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CREi du 5 décembre 2024

Merci de votre attention

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Direction...

Mission chef de projet sécheresse

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille
Tél. 04 88 22 61 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr